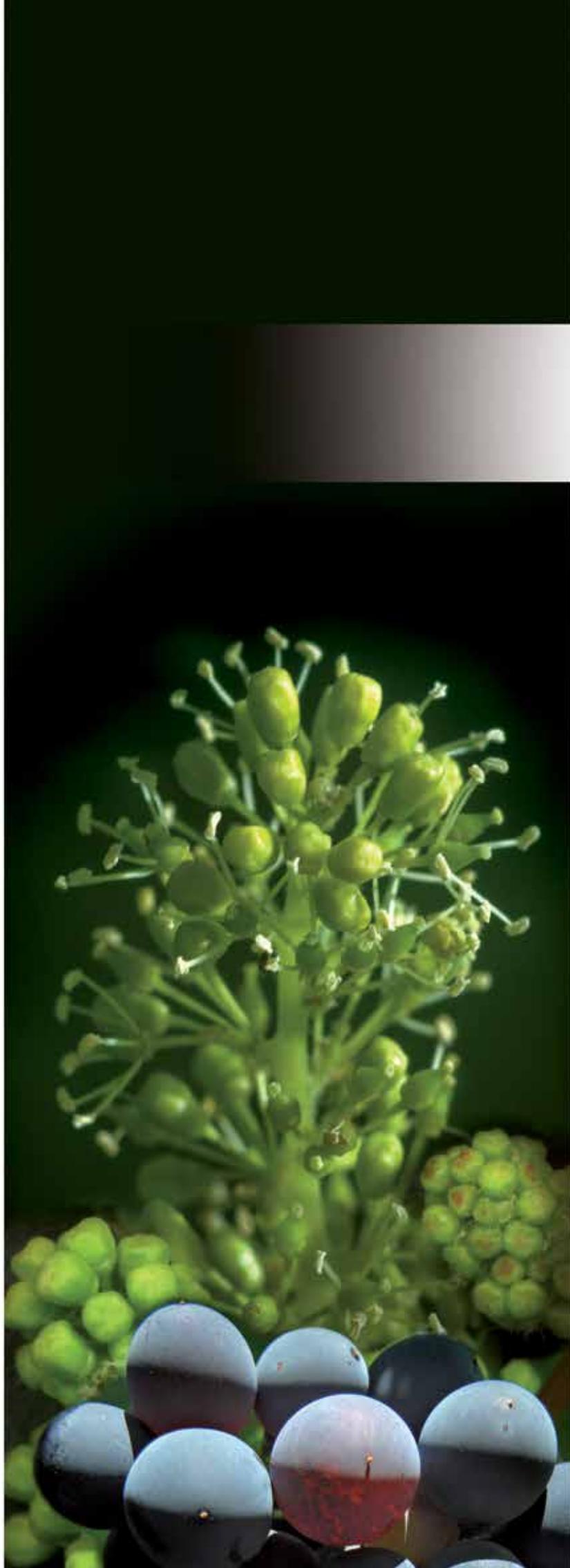


RAPPORT ANNUEL



TFF
GROUP



Sommaire

TFF GROUP EN 2016
N°1 MONDIAL POUR L'ÉLEVAGE DES VINS ET ALCOOLS

2/3

2015-2016 : “ UN EXERCICE DE CONSOLIDATION
ET DE CONSTRUCTION POUR TFF GROUP ”
JÉRÔME FRANÇOIS, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

4/5

CHIFFRES-CLÉS TFF 2015/2016
UNE ANNÉE DE PAUSE – UN EXERCICE RENTABLE

6/7

VERS UN NOUVEL ÉQUILIBRE POUR TFF GROUP

8

LES MARCHÉS DU VIN POUR TFF GROUP

9

LES MARCHÉS DES ALCOOLS TFF GROUP

10/11

LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

12/13

LE RAPPORT FINANCIER

16

TFF
GROUP



“ 2015-2016, un exercice de

FOUDRERIE



MERRANDERIE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE



PRODUITS DE BOISAGE POUR L'ŒNOLOGIE



TONNELLERIE À WHISKY ET BOURBON



TONNELLERIE À VIN



CONTENANT INOX HAUT DE GAMME



consolidation et de construction pour TFF Group ”

Madame, Monsieur et cher Actionnaire

Après avoir affirmé l'année passée, "2014-2015, un exercice exceptionnel à tous points de vue!", je qualifierai 2015-2016, "d'exercice de consolidation et de construction pour TFF Group". A l'image de ce que je vous écrivais à l'époque : "Après la performance exceptionnelle que nous venons d'observer, 2015/2016 sera donc un exercice de transition, avant que le bourbon ne devienne un nouveau relais de croissance pour le Groupe. Mon objectif à moyen terme est de construire un Groupe bien équilibré sur deux grands marchés majeurs, celui du vin et celui des alcools. "

Un exercice de consolidation du fait d'un effet de base particulièrement défavorable après le niveau de performance exceptionnelle de l'exercice précédent. Le niveau d'activité de TFF Group a essentiellement souffert d'une baisse significative (-20%) mais bien anticipée du marché du whisky. Par ailleurs, le marché des fûts à vin aux Etats-Unis, également attendu en baisse, a renforcé cette tendance.

Cependant, les bons niveaux d'activité atteints en Europe, tant pour les fûts que pour les grands contenants, ont atténué le recul de l'activité. Ainsi le Groupe affiche une belle croissance, supérieure à 4 % à parités et taux de change constants, sur ce marché mature.

Avec un Chiffre d'Affaires de 195 M€ et un Résultat Opérationnel Courant supérieur à 40M€, le Groupe a tenu ses objectifs de résultats et limité le repli de son activité. J'attribue cette performance à une parfaite analyse et anticipation de nos marchés, accompagnées d'une forte réactivité de notre stratégie.

Un exercice de construction conformément à ce que je vous annonçais, nous avons prévu d'investir 37 M\$ dans le Bourbon, marché de croissance forte qui nous permet une diversification dans notre activité alcools et un relais majeur de croissance pour les prochaines années. Le démarrage a eu lieu selon le calendrier prévu et notre nouvelle usine, opérationnelle depuis mai 2016, devrait être au rendez-vous des 20 M\$ d'activité dès le premier exercice 2016-2017, soit l'équivalent de plus de 100 000 fûts.

Quelle est notre stratégie à l'horizon 2020 ?

Le marché du vin se porte bien et nous sommes désormais solidement implantés commercialement sur les cinq continents. Notre stratégie de diversification, opiniâtre depuis des années, nous a amené à la place de leader mondial incontesté avec environ 30 % de parts de marché, essentiellement sur les vins de qualité. Nous connaissons parfaitement ce marché et notre position de N°1 mondial nous autorise une vision claire - souvent anticipatrice - des opportunités qui peuvent s'y présenter.

Notre situation financière extrêmement saine nous permettra de pallier une faible évolution attendue de la consommation (1% par an) en ayant recours à la croissance externe et à la diversification. A l'appui de cette politique, deux acquisitions "majeures" viennent marquer le début de ce nouvel exercice 2016-2017.

- ◆ **La SAS Lejeune, en mai 2016**, le spécialiste français des cuves à vin inox, notre toute première incursion dans les métiers " hors bois " au service des vins et alcools. Cette activité, complémentaire des activités historiques de TFF Group, contribuera à hauteur de 5 M€ au chiffre d'affaires avec des marges aux normes de celles du Groupe. Elle sera relative dès ce premier exercice. Elle ouvre par ailleurs la perspective de nouvelles synergies et de nouveaux gisements de croissance à exploiter au cours des prochaines années.
- ◆ **IDELOT, en juillet 2016**, exploitant forestier déjà fournisseur-partenaire du Groupe apportera un volume d'activité consolidée supérieur à 6 M€, dans la poursuite logique et annoncée de l'intégration des métiers amonts de la filière bois. Elle devrait également être relative dès ce premier exercice.

Avec ces deux dernières acquisitions, 6 points de croissance assurés pour TFF Group.

Le marché des alcools doit désormais être analysé distinctement entre le marché du scotch whisky et celui du whiskey américain : le Bourbon.

Le marché du scotch whisky, après quatre années de forte croissance, supérieure à 30 % par an, était prévu à la baisse cette année.

L'anticipation de ce retournement de cycle, nous a permis de maintenir une rentabilité opérationnelle globale élevée, toujours supérieure à 20 % du chiffre d'affaires, tout en nous préservant dans notre position de N°1 mondial des tonneliers indépendants. Cette tendance devrait se poursuivre en 2016 et 2017, avant la reprise attendue.

Le marché du bourbon, a respecté son plan de démarrage et le niveau de la production de notre nouvelle usine installée dans l'Ohio, Speyside Bourbon, s'accroît régulièrement depuis son inauguration en mai 2016.

C'est donc avec confiance que je vous livre des objectifs ambitieux à l'horizon 2020 :

- ◆ **tout d'abord un équilibre 50/50 entre le pôle vin et celui des alcools**, afin de mieux "mutualiser" notre risque marchés, à la lumière de ce que nous avons expérimenté avec le mariage du vin et du whisky depuis 2008.
- ◆ **un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 M€**, réparti de la manière suivante:
 - 160 M€ pour le marché du vin ;
 - un retour à 70 M€ pour le marché du scotch whisky par croissance organique et croissance externe ciblée ;
 - une montée en puissance progressive vers 60/70 M€, soit environ 400 000 fûts sur le marché du Bourbon, à l'image de ce que nous avons réalisé en moins de 5 exercices sur le marché du Whisky, avec l'ambition de conquérir 15 % des parts de ce marché très dynamique dont la croissance s'annonce significative pour les prochaines années.
- ◆ **un résultat opérationnel courant consolidé de l'ordre de 60 M€**, avec un ratio qui s'apparente à ceux du marché du luxe.

Enfin une analyse sur la bourse et l'évolution du cours de l'action.

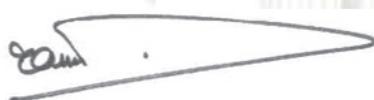
Toujours l'effet de base

Après l'année exceptionnelle 2014-2015 qui s'était traduite, à fin juillet 2015, par un cours de bourse dépassant 100€, des niveaux d'échanges importants et une valorisation supérieure à 550 M€, notre cours s'était stabilisé autour de 95 euros, soit une valorisation de l'ordre de 500 M€. L'annonce des résultats de cette année "de consolidation et de construction" pourrait se traduire par un tassement des cours et un attentisme "court-termiste" qui devrait trouver un seuil de résistance aux environs de 450 M€ de valorisation.

Nos objectifs sont ambitieux mais réalistes.

Nous disposons d'outils de production performants, toutes nos équipes sont mobilisées et motivées, notre analyse est professionnelle et notre gestion rigoureuse. Notre structure financière est solide et notre endettement bien maîtrisé en dessous de 10 % des fonds propres. Ma confiance est donc sereine et totale dans l'avenir de TFF Group.

Ce sont toutes ces raisons qui nous poussent cette année encore à maintenir la proposition d'un dividende de 0,80 € par action, pour vous remercier, Madame, Monsieur et cher Actionnaire, de la confiance dont vous nous honorez et de la fidélité que vous nous témoignez.

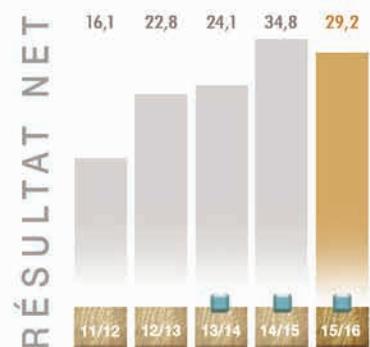
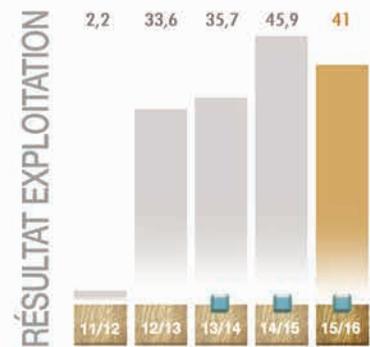
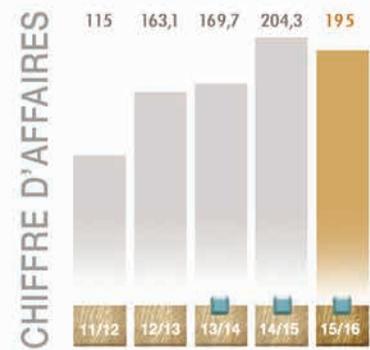
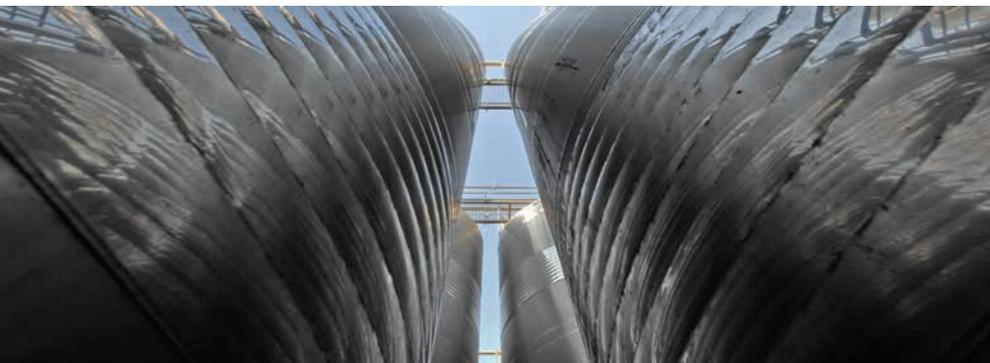


JÉRÔME FRANCOIS
Président du Directoire

TFF
GROUP

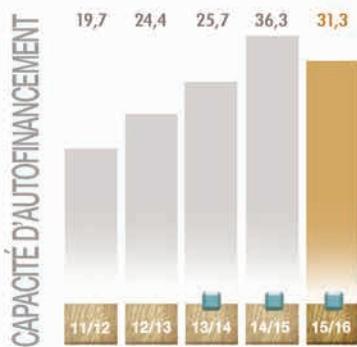
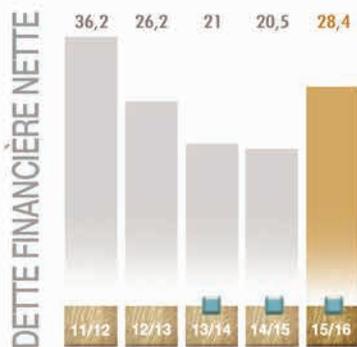
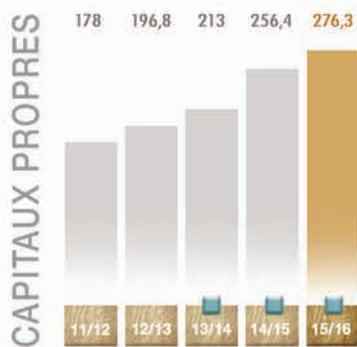
Chiffres-clés

Une année de pause – un exercice rentable





TFF Group en 2016



2 Grands marchés mondiaux :

- Vins super premium
- Alcools

4 Métiers complémentaires dans le bois pour l'élevage :

- Tonnellerie
- Boisage et produits pour l'œnologie
- Foudrerie
- Merranderie

2 Nouveaux Métiers :

- Le contenant Inox haut de gamme
- L'exploitation forestière

Vers un meilleur équilibrage des activités

- ◆ 61 % pour les fûts à vin et les grands contenants
- ◆ 30 % pour les fûts à alcool
- ◆ 9 % pour le boisage et les produits pour l'œnologie



TFF
GROUP

Implantation sur les 5 continents
Présence commerciale dans 80 pays
Chiffre d'affaires à l'international 85 %
Part du marché mondial > 25 %
Effectifs: 799 dont 379 en France

retraité IFRS 11



Vers un nouvel équilibre

Sur les marchés des fûts à vin, des grands contenants et produits de boisage pour l'œnologie et sur le marché des fûts à whisky et à alcools, TFF Group est devenu le N°1 mondial incontesté :

- ◆ pour le Vin depuis de longues années puisque c'est le marché originel de l'entreprise créée au début du XXème siècle,
- ◆ plus récemment pour le Scotch Whisky en s'imposant, en moins de huit années, leader des tonneliers indépendants.

L'exercice passé a mis en évidence la pertinence d'une stratégie de diversification, la cyclicité de ces marchés ayant été une nouvelle fois démontrée par le recul passager du whisky, après plusieurs années de hausse forte et continue. Fidèle à cette stratégie de mutualisation à la fois horizontale et verticale, TFF Group a décidé l'an dernier de s'investir fortement dans un marché complémentaire, lui aussi à fort développement, le marché du bourbon. Son ambition à l'horizon 2020 est d'équilibrer les deux pôles, Vin et Alcools, dans son chiffre d'affaires consolidé.



LE MARCHÉ DU VIN ET LES ACQUISITIONS

Avec plus de 30 % de part de marché, TFF Group conforte en 2016 sa position de leader mondial sur un marché mature sur lequel il réalise un chiffre d'affaires proche de 136 M€, soit une croissance supérieure à 4 %.

Il faut rappeler que les trois pays majeurs d'activité du Groupe, la France, les USA et l'Espagne représentent environ 70 % du chiffre d'affaires Vin.

L'exercice a été marqué par :

- ◆ Une baisse du marché US pour la seconde année consécutive, liée à de faibles volumes de récolte.
- ◆ Une belle récolte en France et en Espagne, abondante et de qualité
- ◆ Une belle performance des grands contenants qui affichent une croissance supérieure à 30 %, à données comparables.
- ◆ Une belle performance de la tonnellerie à vin qui affiche une croissance de 2 % à données comparables sur un marché où la consommation de vin n'augmente que de 1 % par an, mais régulièrement.

Toujours en quête de croissance sur ce marché, TFF Group a préparé au cours de l'exercice deux acquisitions qui se sont concrétisées en mai 2016 pour la SAS LEJEUNE et en juillet 2016 pour IDELOT.



pour TFF Group

LEJEUNE est une entreprise familiale spécialisée dans les cuves à vin en inox qui réalise un chiffre d'affaires supérieur à 5 M€ avec des marges d'exploitation élevées, aux normes de celles du Groupe.

Employant 36 personnes en Gironde, dépositaire de nombreux brevets et hautement technologique, cette entreprise est une acquisition majeure pour TFF Group qui s'aventure, pour la première fois dans le " hors bois " et s'offre ainsi de nouvelles perspectives de croissance complémentaire sur d'autres marchés que les vins et alcools.

A force d'invention et d'innovation technologique, la Sas LEJEUNE, est devenue un acteur de référence de l'INOX appliqué au monde du vin. Elle a notamment été à l'origine du premier " garde-vin " inox à chapeau flottant et de la cuve tronconique.

La famille LEJEUNE continuera à accompagner TFF Group dans le développement de cette activité de haute technologie et à forte valeur ajoutée, le contenant INOX haut de gamme étant parfaitement complémentaire de nos activités existantes " bois pour le vin ".



IDELOT est également une entreprise familiale, spécialisée dans l'exploitation forestière, et réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 9 M€, dont près de 3 M€ en tant que fournisseur en grumes de la merranderie principale du Groupe : SOGIBOIS.

Le Groupe se renforce ainsi en amont de sa filière bois et sécurise davantage ses approvisionnements.

Il intègre par ailleurs avec IDELOT des activités nouvelles : le bois industrie et le bois énergie sous la forme de ventes de grumes de différentes essences de feuillus qui comptent pour près de la moitié de l'activité de l'entreprise IDELOT.

Monsieur Antoine IDELOT restera à la tête de l'entreprise avec une participation minoritaire en assurant la pérennité de l'exploitation de sa société.





Le marché des alcools

Le Scotch Whisky

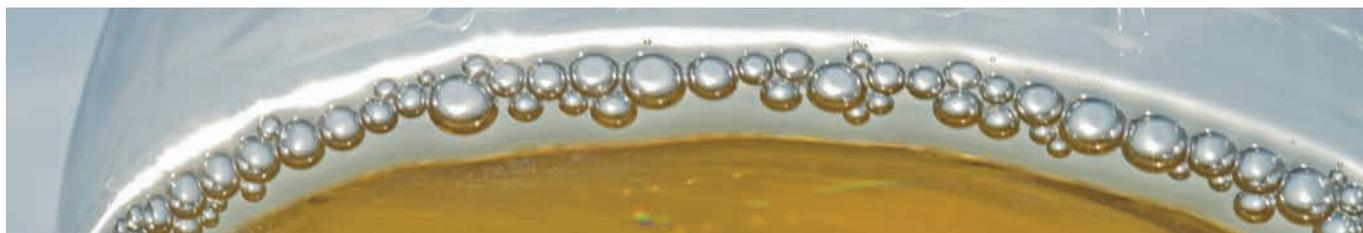
Au cours de l'exercice 2015-2016, les tonnellerie à Scotch Whisky ont été largement impactées par la baisse cyclique et attendue du marché après 5 années de forte croissance. L'activité a reculé sur l'exercice de 74 M€ à 59 M€, soit de 36 % à 30 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

TFF Group avait bien analysé et anticipé cette baisse dès 2015. Ainsi le Groupe a résisté dans un marché affecté par :

- ◆ une baisse de la production des distilleries : -8,5 % en 2015 et -4,5 % attendus en 2016
- ◆ un réajustement des stocks
- ◆ la prudence des producteurs dans un marché qui reste dynamique
- ◆ un embargo russe
- ◆ l'effondrement de certaines monnaies
- ◆ les difficultés économiques de certains pays émergents



TFF
GROUP



Cette activité continue à être tirée par l'activité négoce qui baisse de 33 % sur l'exercice alors que l'activité rénovation/réparation à forte valeur ajoutée est en augmentation de 6 %.

A contrario, Speyside Kentucky poursuit son développement sur le marché américain et ses activités sont désormais fortement connectées avec celles de la nouvelle tonnellerie à Bourbon dans l'Ohio, état voisin, avec laquelle seront progressivement mises en place synergies et complémentarités, notamment en ce qui concerne les approvisionnements en fûts.

TFF Group continue d'exploiter la dynamique de ce marché sur sa lancée de huit années de conquêtes, par achats ou créations de tonnellerie, qui l'ont amené à sa place de N° 1 des indépendants avec 90 % de parts de marché. Cependant, malgré cette dynamique, + 2,1 % / an de consommation attendus d'ici 2020, le Groupe s'attend à un nouveau recul du marché du scotch avant la reprise attendue dès l'exercice 2017 - 2018.

US BOURBON - VENTES EN VOLUME 1000 X 9 L CAISSES



2014 / 2015
+ 4,8 %
2006 / 2015
+ 44 %

En titrant, “ Le bourbon, un marché d’opportunité pour TFF Group ” le rapport annuel de 2015 avait longuement expliqué :

- ◆ le souci de diversification rentable du Groupe, en vue de la réduction et de la mutualisation de ses risques métiers et marchés
- ◆ son analyse d’un nouveau marché très prometteur, de forte croissance durable, sur le modèle de ce qui s’était passé pour le Scotch whisky entre 2008 et 2015
- ◆ l’intérêt d’une production non seulement complémentaire mais synergique avec ses autres marchés
- ◆ sa volonté de jouer un rôle majeur sur ce marché avec un investissement à “ marche forcée ” pour une mise en route opérationnelle dès mai 2016.

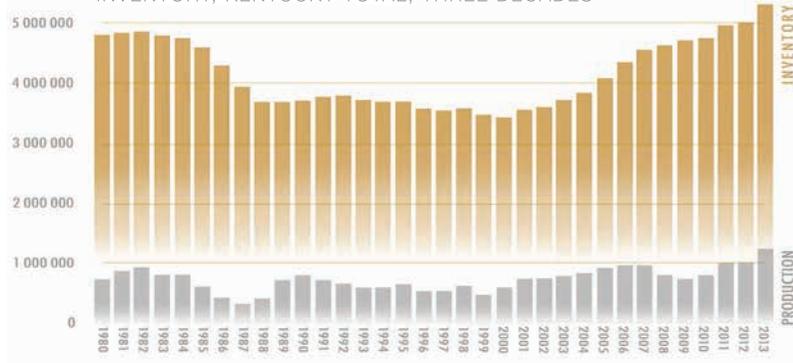
La promesse a été tenue:

- ◆ le calendrier de l’équipement et de la mise en route de l’usine de 20 000 M², a été respecté et la production a démarré en mai 2016



- ◆ le budget d’investissement a lui aussi été respecté et la tonnellerie devrait réaliser, comme prévu et annoncé, un chiffre d’affaires de l’ordre de 20 M\$ sur l’exercice 2016-2017
- ◆ le marché confirme sa performance et son rythme de croissance
- ◆ les complémentarités et les synergies prennent forme.

NUMBER OF BARRELS BOURBON PRODUCTION, AND WAREHOUSE INVENTORY, KENTUCKY TOTAL, THREE DECADES

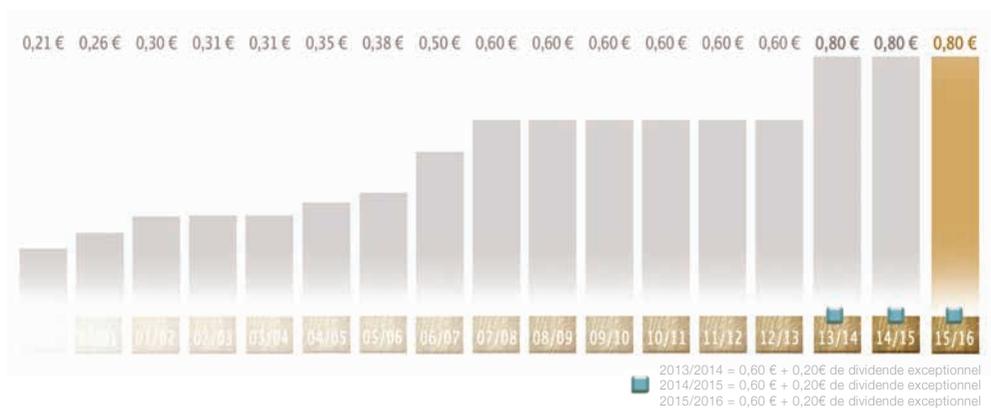


TFF Group
confirme sa capacité,
avec un tel outil, de produire,
à l’horizon 2020,
400 000 fûts par an
pour un chiffre d’affaires
supérieur à 60 M€.

SOURCE KENTUCKY DISTILLERS’ ASSOCIATION,
KENTUCKY DEPARTEMENT OF REVENUE

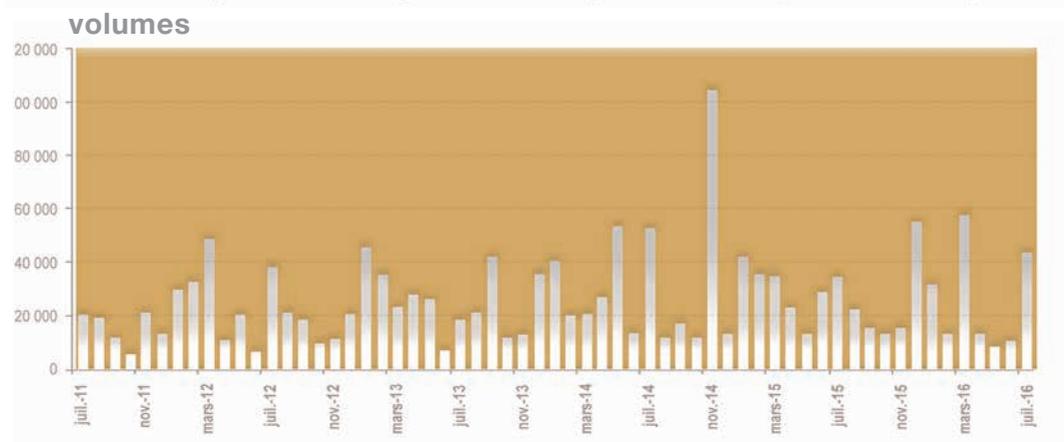
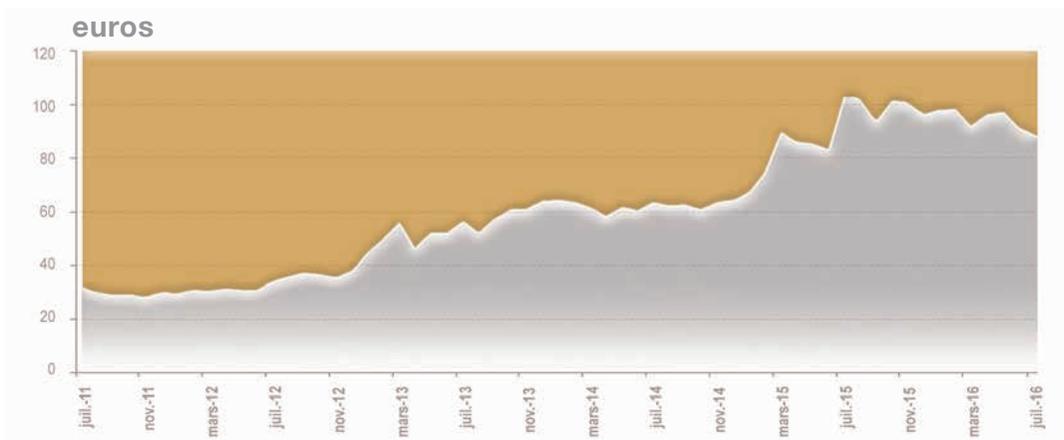
le carnet de l'actionnaire

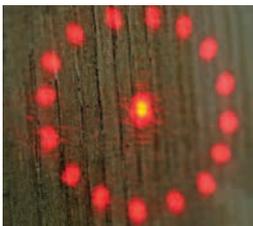
L'évolution du dividende de 1999/2000 à 2015/2016



évolution des cours mensuels

du 31 juillet 2011 à 30,77€ au 31 juillet 2016 à 87,74€





Introduit au Second Marché de la bourse de Paris en janvier 1999

Eurolist – B – code ISIN FR 0000071904

Euroclear : 7190

Reuters : TEFE.PA

Bloomberg : TFF.FP

Eligible au PEA PME



La répartition du capital au 30 avril 2016

Public 29 %

Famille FRANCOIS 71 %



Calendrier de la communication financière 2015/2016

2 0 1 6

septembre Chiffre d'affaires du premier trimestre 2016/2017

27 octobre Assemblée Générale

décembre Chiffre d'affaires du second semestre 2016/2017
Résultats semestriels.

2 0 1 7

1/15 mars Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2016/2017

1/7 juillet Résultats annuels 2016/2017 Réunion d'information

15 au 30 octobre Assemblée Générale



The image features three vertical wooden planks of varying shades of brown and tan, showing natural wood grain and some surface wear. A semi-transparent grey horizontal band is positioned across the upper portion of the image, containing the text 'RAPPORT ANNUEL' in white, bold, uppercase letters.

RAPPORT ANNUEL

2015 2016

**Organes
d'administration
et de direction**

Conseil de Surveillance et Directoire

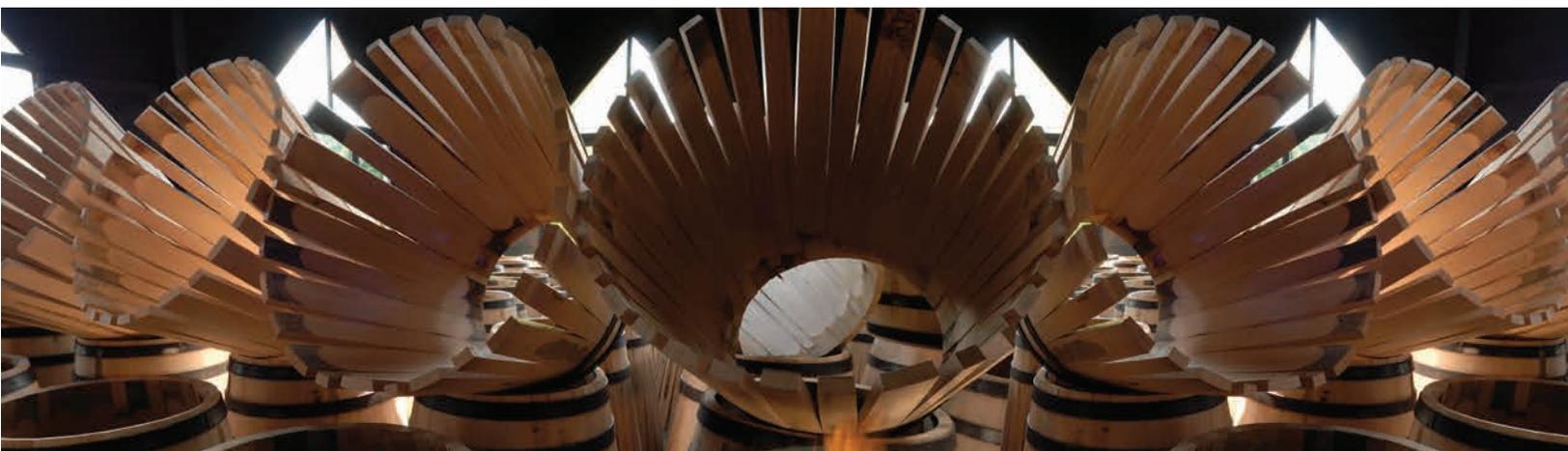
MONSIEUR JEAN FRANÇOIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MONSIEUR JÉRÔME FRANÇOIS
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

MADAME NOËLLE FRANÇOIS
MEMBRE DU DIRECTOIRE

MADAME NATHALIE MÉO
MEMBRE DU CONSEIL SURVEILLANCE

MONSIEUR PATRICK FENAL
MEMBRE DU CONSEIL SURVEILLANCE



TFF
GROUP

SOMMAIRE

◆ RAPPORT DE GESTION	18
◆ RAPPORTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE	42
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	42
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	49
◆ RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE	50
◆ COMPTES CONSOLIDÉS	51
BILAN	51
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	53
TABLEAU DE FINANCEMENT	54
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	55
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	56
RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	70
◆ COMPTES SOCIAUX	74
BILAN	74
COMPTE DE RÉSULTAT	76
TABLEAU DE FINANCEMENT	77
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	78
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	86
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	87
<i>Général</i>	87
<i>Spécial</i>	88
◆ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	91

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 OCTOBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016, d'affecter le résultat dudit exercice, de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice, ainsi que sur divers autres points plus amplement décrits ci-après.

À l'occasion de cette Assemblée, nous devons notamment vous exposer la situation de la Société et du Groupe (TFF Group) durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I. ÉVOLUTION DU CAPITAL

Le capital n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2016, et s'élève donc à 8.672.000 euros, divisé en 5.420.000 actions au nominal de 1,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan en cours relatif à des options de souscription et d'achat d'actions.

II. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE – CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Aucune acquisition ni cession de participation n'est à relever au cours de l'exercice.

III. PERFORMANCES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ET RATIOS DE STRUCTURE

1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi (normes IFRS) :

Comptes consolidés au 30 avril (en K€)	30/04/16	30/04/15
Chiffre d'affaires	194 987	204 270
Résultat opérationnel courant	40 380	45 109
Résultat opérationnel après quote-part sociétés MEE	41 039	45 908
Résultat avant impôt	41 264	48 650
Résultat net	29 285	34 831
Résultat part du groupe	28 928	34 216
Comptes de bilan (en K€)		
Capitaux propres du Groupe	273 018	253 222
Endettement bancaire net	28 374	16 991
Endettement bancaire/fonds propres	0,104	0,067
Stocks nets	167 184	145 374

2 - évolution des affaires, des résultats – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Pour l'exercice 2015/2016, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 194,99 millions d'euros, en recul de 4,5 % par rapport à celui de l'exercice précédent, et en baisse de 7,6 % à données comparables (hors effets change et périmètre).

À données comparables, l'activité est en croissance de + 4,3 % dans les activités vin et en repli de - 24,7 % dans les activités alcool.

L'excellente performance des métiers du Vin a bien atténué le retrait anticipé de celui du Whisky.

Sur le marché du vin, les métiers de la tonnellerie et des grands contenants ont évolué favorablement en Europe, et notamment pour la France et l'Espagne avec une récolte abondante et de qualité.

Le marché américain s'est inscrit en baisse pour la seconde année consécutive, impacté par la sécheresse.

Sur le marché des alcools, les activités des tonnellerie écossaises ont été affectées par une baisse cyclique du marché du Scotch, dans un contexte de réajustement des stocks et de baisse de la production.

Le résultat opérationnel courant est en recul de - 10,5 % à 40,4 millions d'euros contre 45,1 millions d'euros en 2015, s'établissant à 20,7 % du chiffre d'affaires.

Les niveaux de profitabilité renouent avec la normale pour la division Whisky alors que ceux des activités Vin se maintiennent.

Le résultat financier de l'exercice s'établit à + 225K€, révélant une très bonne optimisation de la trésorerie et des frais financiers sur l'endettement.

Le résultat net s'établit à 29,3 millions d'euros (soit 15,0 % du chiffre d'affaires), en recul de 15,9 %.

3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Risques financiers et Risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement des variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Par ailleurs, la Société considère ne pas être soumise à des risques de liquidité.

Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté au sein de l'annexe des comptes consolidés.

Risques juridiques

La Société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans le domaine de la tonnellerie, la merranderie, la foudrerie et les produits de boisage. À cet égard, elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution. Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. À l'exception des franchises qui lui sont applicables, TFF Group considère avoir souscrit des assurances Responsabilités Civiles adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

Assurances

Au 30 avril 2016, TFF Group regroupe sous une police « master » en France les risques dommages aux biens et pertes d'exploitation, responsabilité civile, et transport maritime. En fonction des risques d'assurance, des polices locales sont souscrites localement à l'étranger et parfois abondées par la police master TFF Group.

Les assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités de TFF Group. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation des produits de TFF Group.

La liste des assurances souscrites par le Groupe figure à la note 2.3.3 du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

4 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Nous vous renvoyons à cet égard à l'annexe des comptes consolidés.

IV. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1 - SOCIÉTÉ MÈRE

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2016, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 32,191 K€ contre 33,467 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation fait apparaître un bénéfice de 7,648 K€ contre 8,333 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 6,040 K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 13,688 K€ contre 13,163 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 54 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 10,777 K€ contre 9,867 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 2,716 K€ et d'un intéressement des salariés de 248 K€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé de la société mère prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts d'un montant de 40,145 euros.

2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

• Filiales françaises

Les tonnellerie françaises implantées dans le bordelais ont bénéficié d'un bon niveau de récolte de qualité. Le repli de la récolte américaine a impacté les niveaux de chiffre d'affaires des tonnellerie les plus exposées sur ce secteur géographique.

Les merranderie françaises ont maintenu leurs niveaux d'activité et de résultats.

Le secteur foudrerie a accru son niveau d'activité et amélioré ses résultats.

Le chiffre d'affaires des produits de boisage pour l'œnologie s'est développé.

• Filiales étrangères

Dans les activités Vin, l'évolution des affaires s'est déroulée comme suit :

• L'activité des sociétés américaines s'est repliée compte tenu de la faible récolte 2015,

- Les filiales australiennes et néo-zélandaise ont globalement amélioré leurs niveaux d'activité et de résultats,
- L'activité de la filiale espagnole a poursuivi sa croissance,
- La filiale chinoise a maintenu un niveau d'activité modéré, sur les bases de l'exercice précédent.

Les tonnellerie à whisky en Ecosse se sont adaptées à une demande en baisse avec des chiffres d'affaires et des résultats en recul.

Sur le secteur des produits pour l'œnologie, l'activité s'est repliée aux Etats-Unis compte tenu de la faiblesse de la récolte.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

V. ACTIONNARIAT

Pour répondre à l'obligation faite par la loi de mentionner l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social, nous vous informons qu'au 30 avril 2016, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était la suivante :

Situation au 30 avril 2016

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote
SAS La Demignière (famille François)	2.578.700	2.578.700	47,58 %	47,58 %
SARL Familiale François (famille François)	1.010.210	1.010.210	18,64 %	18,64 %
Mr et Mme Jean François	71.760	71.760	1,32 %	1,32 %
Mr Jérôme François	174.409	174.409	3,22 %	3,22 %
Autres (dont Public)	1.584.921	1.584.921	29,24 %	29,24 %
Total	5.420.000	5.420.000	100,00	100,00

VI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

Il est rappelé que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins deux actions de la Société en vertu de l'article 15 des statuts.

VII. ÉTAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant.

VIII. RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIÉTÉ ET LES FILIALES (EN EUROS)

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la Société ou de ses filiales) (en €)	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	48.000		2.000	50.000	90.230
Jérôme François	Président du Directoire	808.249	Voiture		808.249	929.661
Noëlle François	Membre du Directoire	Néant				
Nathalie Meo	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Total		856.249		6.000	862.249	1.023.891

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable, hormis le cas échéant des primes ponctuelles ou exceptionnelles,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- que s'agissant des engagements de retraite dont est susceptible de bénéficier Monsieur Jérôme François, il n'existe pas de dispositifs ou mécanismes dérogatoires par rapport aux autres salariés cadres de la société Tonnellerie François Frères ;
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES D'UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Figure en annexe au présent rapport un état récapitulatif des opérations réalisées par les personnes responsables et par leurs proches au cours du dernier exercice (AMF, régl. général, art. 222-15-3 nouveau).

X. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

DÉCLARATION DE JÉRÔME FRANÇOIS

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE TFF GROUP

Après un exercice 2014-2015 exceptionnel, combinant un niveau d'activité élevé, des résultats en forte croissance et une valorisation boursière très favorable, TFF Group s'implante, avec enthousiasme, sur un nouveau marché, celui du Bourbon, en inaugurant une nouvelle tonnellerie dans l'Ohio, Speyside Bourbon Cooperage, dont le début d'activité est prévu en Mai 2016.

Le choix de l'implantation de Speyside Bourbon Cooperage au cœur de l'Ohio, à proximité des producteurs de Bourbon, s'intègre dans une politique de développement durable visant à réduire les distances de transport des matières premières et produits finis, tout en poursuivant des objectifs convergents de réduction des risques routiers, de pollution et de consommation énergétique, combinés à une diminution des coûts de transport.

Idéalement située entre les massifs forestiers de Pennsylvanie et de Virginie, pour faciliter son approvisionnement en bois de chêne américain de qualité, et l'Etat du Kentucky qui regroupe 75 % de la production de Bourbon, cette nouvelle tonnellerie devrait permettre la fourniture de près de 110 000 fûts sur l'exercice 2016-2017. La création de Speyside Bourbon Cooperage, apportera de nouveaux emplois dans la ville de Jackson, avec la contribution et en partenariat avec l'état de l'Ohio.

L'ergonomie et la sécurité des différents postes de travail ont été prises en compte à tous les niveaux de réalisation de l'implantation : agencement des locaux, choix des machines, circulation intérieure et extérieure. Toutes les machines ont été conçues pour atteindre et même dépasser si possible les exigences de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). La prise en compte de ces exigences dès sa conception, facilitera le maintien et la mise en œuvre future de la politique santé sécurité dans l'entreprise.

Au-delà de sa performance économique, TFF Group s'oblige à être responsable et à faire bénéficier ses parties prenantes de ses succès. TFF Group en est convaincu depuis des années, son engagement se mesure à travers sa démarche d'amélioration continue, sa politique de développement durable et ses nombreuses actions de mécénat. Le succès de TFF Group dépend des hommes et des femmes qui s'investissent au quotidien afin de concilier les exigences techniques nécessaires à l'élaboration de produits innovants et le respect d'une tradition et d'un savoir-faire artisanal ancestral. De cette alliance naît un produit fini d'exception dont l'existence même est conditionnée à la préservation des forêts dont est issu le bois de chêne centenaire nécessaire à sa fabrication. Ce lien exceptionnel, créé entre la matière première noble du chêne et les hommes qui la façonnent depuis des siècles, pourrait souffrir des changements climatiques. C'est la raison pour laquelle TFF Group compte poursuivre son engagement en matière de développement durable, dans les années à venir.

PRÉSENTATION DU GROUPE ET MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

Cette année, le périmètre RSE s'est élargi avec l'entrée au sein du Groupe de la Tonnellerie Speyside Bourbon, seul fait marquant à signaler. Le périmètre RSE est identique au périmètre comptable, exclusion faite d'un certain nombre de sites, due à une participation inférieure à 51% ou à l'absence de salarié. Tout site vendu ou acheté sur l'exercice comptable fait l'objet d'un reporting au prorata du temps passé sur la période.

Notre reporting RSE est réalisé sur l'exercice comptable du Groupe, courant sur la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016. Ce reporting suit le modèle GRI 3. Celui-ci est conforme aux recommandations de l'AMF sur la base d'un diagnostic correspondant à la norme ISO 26000. La collecte des informations est réalisée sur l'ensemble des filiales par l'intermédiaire du logiciel Opera Amelkis, et contrôlé au niveau des filiales puis au niveau du Siège Social. La consolidation est réalisée au niveau du Siège Social.

Nous n'avons exclu aucun indicateur cette année.

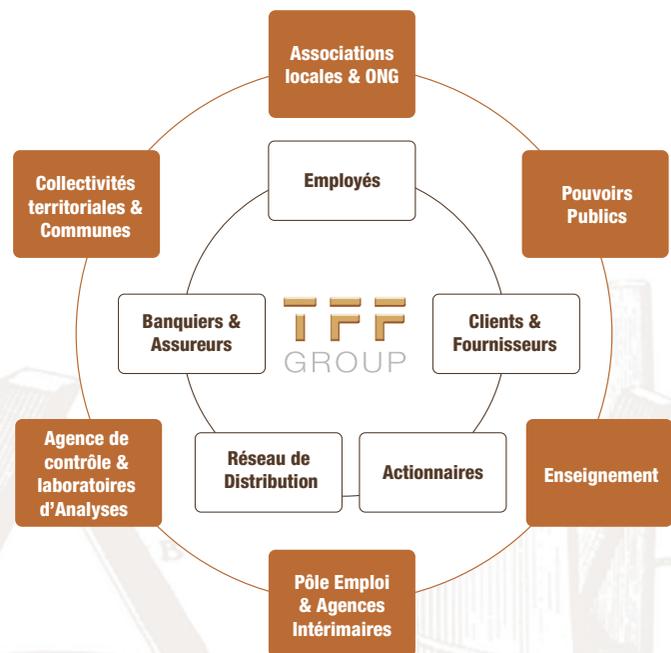
Le reporting RSE est supervisé par le Directeur Financier de TFF Group, et réalisé par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management.

NOS VALEURS

Poursuivant une politique de croissance externe constante et diversifiée, TFF Group grandit autour de son cœur de métier, le bois pour l'élevage des vins et alcools, et s'implante au plus près de ses parties prenantes principales (salariés, clients et fournisseurs) tout en collaborant activement au développement local.

Ce positionnement stratégique des filiales permet de poursuivre l'engagement environnemental de TFF Group et garantit la qualité et la régularité de service auprès des clients grâce à la proximité, au savoir-faire et au professionnalisme des équipes en place.

Parties prenantes TFF Group



SATISFACTION CLIENTS ET SANTÉ-SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

TFF Group poursuit un objectif constant de perfectionnement de ses produits et de ses équipements de production afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients.

Aux Etats-Unis, la Société Stavin a créé son propre laboratoire d'analyse, équipé d'outils de dernière génération (spectromètre de masse, chromatographe), afin d'analyser l'effet de ses produits de boisage sur l'élevage des vins de ses clients.



En France, le département Recherche et Développement de TFF Group, travaille en collaboration avec les équipes techniques et scientifiques de la faculté d'œnologie de Bordeaux, effectuant des travaux de recherche, des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation avec divers organismes.

Les résultats de ces travaux sont régulièrement diffusés auprès de nos clients, via une lettre d'information, ou des vidéo-conférences.



Introduction : Nouvelle définition de l'état physicochimique du vin

Caractéristiques des colloïdes, des systèmes colloïdaux et des solutions à dispersion colloïdale:

1/ PETIT volume et grande interface

$$\frac{\text{Surface des particules}}{\text{volume de la suspension}} = \frac{4\pi n a^2}{\frac{4}{3}\pi n a^3} = \frac{6\phi}{dp}$$



TFF Group déploie, en interne, une expertise technique de conception et développement d'équipements adaptés aux contraintes de production et répondant aux spécificités des produits demandés par les clients. Ces équipements sont réalisés en fonction des besoins de chaque filiale et l'ergonomie des équipements est prise en compte lors des phases de création et de réalisation des machines, mais aussi après installation, si des actions correctives sont à mener.

QUALITÉ ET TRAÇABILITÉ

L'intégration verticale, mise en place sur la dernière décennie par TFF Group, avec l'acquisition des merranderies So.Gi.Bois, TBM, ainsi que Sciage du Berry plus récemment, a permis d'assurer un approvisionnement conséquent et régulier en bois de qualité, et la traçabilité de l'ensemble de la filière en France.

À l'étranger, la traçabilité des fûts et leur approvisionnement sont garantis par des achats de matière première essentiellement réalisés localement.

Nos merranderies fournissent



Du bois de chêne consommé par le groupe en France



80 % du chêne acheté en France, provient de l'Office National des Forêts ;

Soit 69,6 % des achats en bois de chêne de TFF Group.



47,63 % du bois de chêne acheté par TFF Group est certifié PEFC.

Évolution sur 3 ans	N-2	N-1	2015-2016
% des achats de bois PEFC	50,96 %	40,93 %	47,63 %

(EN12 GRI 3)



En France, 50 % de nos Tonnelleries et 100 % de nos merranderies sont certifiées PEFC

TFF Group privilégie l'achat de bois PEFC, dans la mesure des disponibilités de ses fournisseurs. La certification PEFC atteste du respect de règles et d'exigences définies par des standards internationaux (recommandations de Lisbonne, SFM, FAO, MCPFE, IUCN, ITTO) auxquels s'ajoutent des cahiers des charges nationaux. (HR 2 GRI3)

Cette certification garantit une exploitation durable des forêts tout en respectant la biodiversité des écosystèmes forestiers, et permet à TFF Group de limiter l'impact de ses prélèvements en bois de chêne et d'éviter l'épuisement des ressources naturelles en bois. TFF Group a souhaité s'engager dans un processus de certification PEFC de ses filiales françaises à long terme, afin de compléter cette démarche de préservation de l'environnement. (EN 12 GRI3)

TFF Group s'est organisé afin de prendre en compte les questions environnementales : huit filiales sur douze en France et six unités de production sur onze à l'étranger ont une personne dédiée en HSE (AP John – Camlachie – Speyside Bourbon – Speyside Kentucky - Demptos USA - Isla)

Des actions de formation et de sensibilisation en matière d'environnement sont dispensées en interne.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Afin d'assurer la sécurité des clients et des consommateurs, TFF Group met en œuvre des procédés de fabrication éliminant les allergènes connus, tels que le gluten, et fait réaliser des analyses sur ses fûts, par des laboratoires spécialisés agréés, pour éviter toute contamination des fûts et pour répondre aux normes européennes et internationales de sécurité alimentaire.

Aucune substance non conforme aux règles de précautions alimentaires n'est utilisée dans ses produits. (PR 1 GRI3)



Toutes les filiales françaises suivent les recommandations du Guide des Bonnes Pratiques de la Fédération Française de Tonnellerie et 86 % des fûts français vendus sont produits en suivant une démarche HACCP.



75 % de nos filiales françaises (hors merranderies) ont entrepris une démarche HACCP

1/3 des filiales françaises ont mis en place un Système de Management de la Qualité

CROISSANCE RESPONSABLE ET ENGAGEMENT SOCIAL



CROISSANCE RESPONSABLE

TFF Group dépend directement de l'environnement naturel pour sa ressource principale, le bois de chêne. Les arbres dont ce bois est issu doivent croître lentement, avec des troncs rectilignes présentant le moins de nœuds possibles. Ils sont âgés en moyenne de 120 à 150 ans pour être exploités en tonnellerie et sont originaires de forêts bien entretenues et gérées de façon durable.

Ils doivent de surcroît être exempts de maladies, de parasites et de polluants.

Dans nos métiers, préserver l'environnement en général et les forêts en particulier, relève de notre objectif premier.

TFF Group s'attache à créer des produits (fûts, foudres, chips, staves) adaptés aux besoins du marché et des clients. Leur utilisation contribue à l'aromatisation et à l'élevage des vins et alcools. Ces derniers se doivent d'être exempts de tout produit nocif pour le consommateur final. Il est donc crucial, pour TFF Group, de veiller à supprimer toute source de contamination pendant les processus de production.

Même si les process utilisés par TFF Group sont intrinsèquement peu ou pas polluants - étant issus de l'artisanat - TFF Group, recherche néanmoins, en permanence, des solutions afin d'améliorer ses produits tout en réduisant son impact écologique, notamment en optimisant sa logistique, sa consommation d'énergie et de matières premières.

Les activités de TFF Group et ses sites d'implantation ne sont pas, à notre connaissance, en concurrence avec des terres indispensables aux populations des pays concernés ou, d'une quelconque façon, nuisible pour la biodiversité locale. (EN 12 GRI3)



RESSOURCES

Les achats et consommations de bois suivent les besoins et prévisionnels de commandes. Après une augmentation l'année dernière, on constate un léger recul cette année.

(EN 1 GRI3)

	N-2	N-1	2015-2016
Total des consommations de bois (m ³)	55 175	57 713	57 244
Total des achats de bois (m³)	57 234	62 501	58 844

Nota : les achats et consommations de bois sont surestimées, car elles comprennent nos achats et consommations de grumes et les achats et consommations de merrains issus des grumes achetées au sein du Groupe.

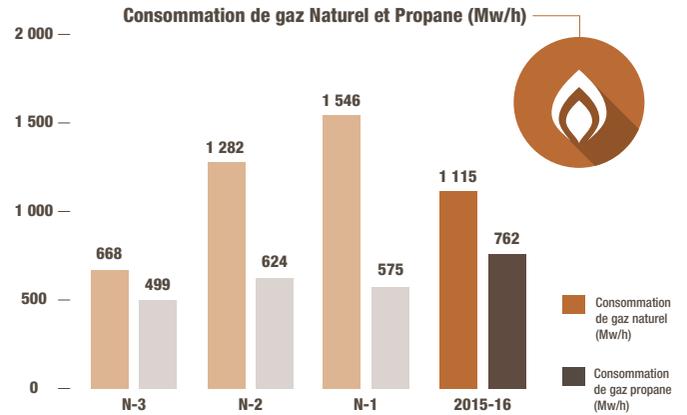
Afin de limiter son impact sur l'environnement, TFF Group recycle les fûts déjà utilisés par les clients, en leur donnant une seconde vie, notamment via sa filière whisky, en Ecosse. Cette année le nombre de fûts recyclés est en baisse à la suite d'un recul de la demande de fûts à whisky. (EN 2 GRI3)

Nombre de fûts recyclés pour 1 fût neuf produit

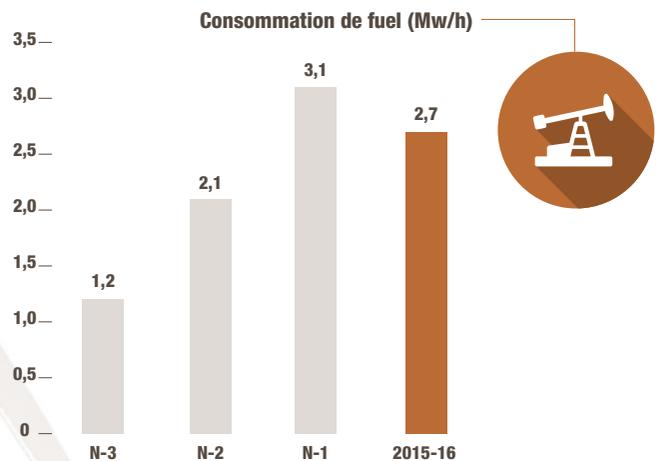


ENERGIE

La consommation énergétique globale de TFF Group a augmenté de 21,62 % sur les 4 dernières années, toutes les énergies ayant augmenté dans des proportions diverses. La première source énergétique de TFF Group est l'électricité, suivie du gaz naturel et du gaz propane, la consommation de fioul étant marginale.



(EN 3 GRI3)



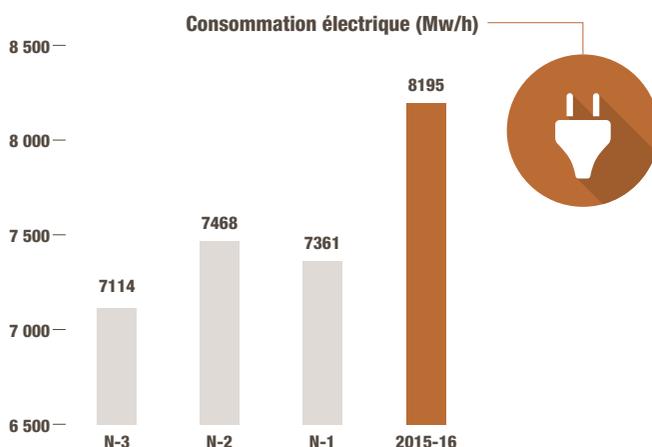
(EN 3 GRI3)

TFF Group a mis en place depuis de nombreuses années des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, toujours en vigueur à ce jour. Cette année, il n'y a pas eu d'investissement supplémentaire dans ce domaine. (EN 5 GRI3)

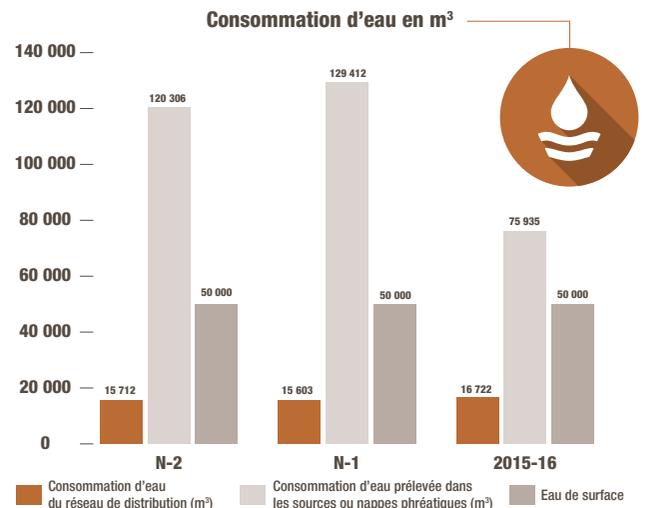
Initiatives pour réduire la consommation énergétique

François Frères Management a renouvelé son système de chauffage / climatisation en faveur d'un système plus performant réduisant sa consommation d'énergie. (EN 7 GRI3)

GESTION DE L'EAU



(EN 4 GRI3)



DONNÉES CONSOLIDÉES SUR L'ANNÉE CALENDRAIRE (EN 8 GRI3)

L'approvisionnement en eau de TFF Group provient majoritairement de prélèvements dans les nappes phréatiques (53,23 %), mais aussi d'eau de surface collectée (35,05 %), les 11,72 % restants sont issus du réseau de distribution.

(EN 9 GRI3)

TFF Group recycle 450 000 m³ d'eau par an, soit 3,15 fois plus d'eau qu'il n'en consomme. Cette eau est utilisée plusieurs fois pour l'arrosage des bois et provient d'un bassin alimenté en eau de pluie. Ce procédé permet de diminuer fortement l'impact des prélèvements en eau de TFF Group. (EN10 GRI3)

450 000 m³ d'eau recyclée cette année

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

NUISANCES SONORES

Des mesures d'insonorisation ont été mises en place dans les filiales concernées afin d'éviter les nuisances sonores pour les riverains.

GESTION DES DÉCHETS ET EMPREINTE CARBONE

Chaque filiale de TFF Group s'efforce d'optimiser sa consommation de matière première de bois de chêne, en réduisant au maximum les déchets en cours de production pour des raisons autant économiques qu'environnementales. Afin de limiter l'impact de ces déchets, la plupart des filiales réutilisent les copeaux et les chutes de bois pour alimenter les chaufferettes utilisées pour la chauffe des fûts. Certaines filiales les utilisent pour chauffer les locaux de leur site. Tout ce qui n'est pas utilisé est soit revendu pour valorisation en bois de chauffage, en granulés de bois ou bois compressé, soit déposé en déchetterie, ce qui représente une part minime.

Cette année, après vérification approfondie, la production de déchets dangereux a été revue à la baisse suite à des erreurs d'interprétation dans leur définition.

	N-2	N-1	2015-16
Production de déchets dangereux (tonnes)	35	44	3
Production de déchets non-dangereux (tonnes)	8 041	8 389	8 722

(EN 22 GRI3)

TFF Group revalorise ses déchets à hauteur de :

Les filiales de TFF Group ne sont pas utilisatrices de CFC dans leur processus de production. Les seules consommations en CFC, sont issues des réfrigérateurs destinés à la conservation des aliments pour le personnel, et la climatisation des bureaux de certaines filiales (en très faible quantité). (EN 19 GRI3)



L'évolution des émissions en carbone de TFF Group suit l'évolution de la production et s'inscrit en retrait par rapport à l'an passé. Ces émissions proviennent principalement du transport des matières premières et des produits finis. Le bilan carbone de TFF Group est relativement peu élevé, du fait que les filiales sont en général implantées à proximité de leurs clients. Ce bilan carbone ne concerne que les tonnellerie de TFF Group. (EN 16 GRI3)

	N-2	N-1	2015-2016
Bilan Carbone en Tonnes équivalent CO2	16 863	17 534	15 939

TFF Group, conscient des risques liés aux changements climatiques, diversifie ses activités afin de limiter les impacts éventuels. Pour l'instant ses sites d'implantation ne sont pas directement concernés. (EC 2 GRI3)

L'activité même de TFF Group ne le place pas comme un important contributeur d'émission de gaz à effet de serre, seuls les déplacements et la logistique demeurent un point d'émission que TFF Group s'efforce de réduire en rationalisant le transport de marchandises et en planifiant en amont les déplacements des commerciaux. (EN30 GRI3)

Toutes les filiales françaises du Groupe sont couvertes par une responsabilité civile pour les risques environnementaux.

(EN28 GRI3)

DONNÉES SOCIALES

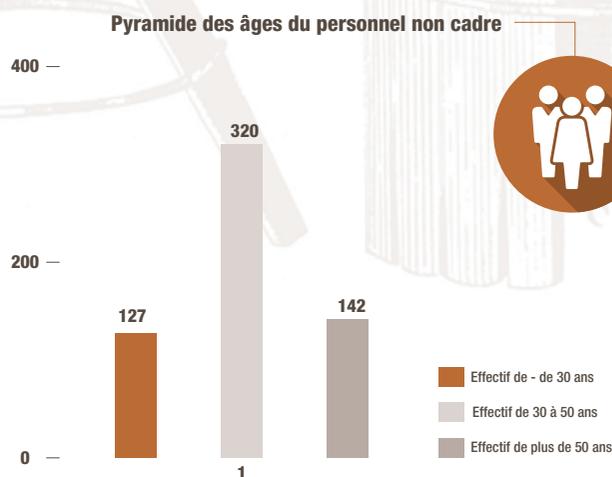
Effectif par zone :

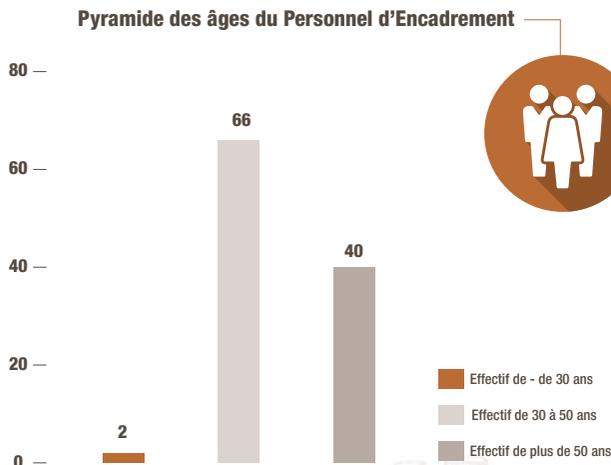
L'effectif de TFF Group augmente de 40 personnes cette année, principalement dû au recrutement de 31 personnes dans la nouvelle filiale créée aux Etats-Unis. L'effectif en Europe est en recul de 8 personnes, imputable à une diminution des effectifs en Ecosse. (LA1 GRI3)

Zones	N-2	N-1	2015-16
Europe	494	511	503
Etats-Unis	115	106	154
Australie	31	31	31
Nouvelle Zélande	1	1	1
Chine	5	6	6
Afrique du Sud	1	2	2
Total	647	657	697

Effectif par âge :

Le personnel de TFF Group est composé majoritairement de personnes âgées de 30 à 50 ans, les moins de trente ans et plus de cinquante ans se répartissant équitablement. Seul le personnel d'encadrement présente un fort déficit en personnes de moins de trente ans. (LA1 GRI3)





Turnover (LA2 GRI3) :

	N-2	N-1	2015-2016
Turn Over	19,47 %	11,91 %	19,03 %

Le taux de rotation du Groupe est peu élevé en France (8,71 %). À titre de comparaison le taux de rotation moyen des entreprises françaises s'élevait à 16,8 % au 1^{er} trimestre 2015 (source Dares Indicateurs N° 054 – Juillet 2015).

Dans les filiales étrangères le taux est plus élevé (33,09 %), principalement en Espagne et aux Etats-Unis. Le taux global de TFF Group s'élève à 19,03 % cette année, dû en partie aux embauches aux Etats-Unis pour la nouvelle Tonnellerie Speyside Bourbon.

Homme / Femme (LA13 GRI3)

L'effectif féminin de TFF Group reste quasiment constant sur les trois dernières années.



Les femmes représentent 16,2 % des effectifs de TFF Group, 24,3 % du personnel d'encadrement, la moitié des membres du Directoire et le tiers des membres du Conseil de Surveillance.

Les filiales françaises de TFF Group sont couvertes par un accord professionnel de branche, concernant l'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes, signé depuis le 05 juillet 2011. Trois filiales ayant plus de 50 salariés ont conclu des accords d'égalité professionnelle homme/femme en 2014, conformément à la législation. Les filiales étrangères aux Etats-Unis et en Chine ont une clause de parité incluse dans le contrat de travail, conformément à leur réglementation. Le taux de formation des femmes est de 59 % cette année, avec une moyenne de 22 heures par salariée formée.

Insertion de personnes en situation de handicap

TFF Group emploie 23 personnes en situation de handicap dans le monde et 16 personnes en France, soit 4,22 % du personnel concerné en France. La réglementation française préconise 6 % de personnel en situation de handicap dans les entreprises de plus de 20 salariés, il nous manque 7 personnes pour répondre à cette obligation. Pour pallier cette insuffisance, TFF Group fait appel à des ESATs ou équivalent pour réaliser certaines tâches de sous-traitance. (LA13 GRI3)

Mesures prises pour l'accessibilité

Il n'y a pas eu de mesures nouvelles pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées cette année. Néanmoins Speyside Bourbon, nouvellement implantée, répond aux exigences de l'ADA (Americans with Disabilities Act).

Discriminations en matière d'emploi et de profession

Nous n'avons eu aucun incident de discrimination signalé au sein de TFF Group. (HR4 GRI3)

POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ

La politique santé sécurité de TFF Group est basée sur l'amélioration des conditions de travail par l'amélioration des postes de travail et des machines, notamment sur un plan ergonomique pour réduire la pénibilité. Cette politique commune est gérée par chaque filiale avec la participation des employés, des délégués du personnel et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Quelques exemples d'aménagements :

- Mise en place d'une centrale d'aspiration des poussières de bois dans l'atelier de la Tonnellerie Berger
- Le site de la Tonnellerie Demptos a été entièrement réaménagé afin de réorganiser les flux de personnes et de marchandises. Cette réorganisation permet de rationaliser les flux et d'éviter des manipulations et des déplacements redondants, sources de troubles musculo-squelettiques et d'accidents (collisions, chutes d'objets pendant les transports de marchandises). La Tonnellerie Demptos a également investi dans une goujonneuse pour gros contenants, plus ergonomique, et a souhaité renforcer l'utilisation des équipements de protection individuels à la chauffe.
- Radoux France a investi dans une machine pour manipuler les fûts, permettant ainsi de réduire les troubles musculo-squelettiques des opérateurs.
- Tonnellerie Speyside Bourbon a formé son personnel au secourisme, aux procédures d'évacuation incendie et aux procédures de consignation des machines. Toutes ces démarches font partie d'un plan d'action en cas d'urgence mis en place par la Direction.

- Tonnellerie François Frères a procédé au ragréage de la dalle de son atelier de fente afin de la rendre plane, au remplacement d'un chariot élévateur sans porte par un chariot avec cabine fermée et chauffée et au changement d'une table élévatrice par un modèle plus grand afin de réduire le risque de basculement de charge.
- Brive Tonneliers a investi dans une goujonneuse qui évite les gestes répétitifs et dans une machine 4 faces mieux isolée phoniquement.

Accidents, maladies professionnelles et absentéisme (LA7 GRI3)

Le taux d'absentéisme est en baisse constante depuis trois ans, dû en grande partie à une diminution de la gravité des accidents du travail, ce qui induit une diminution du nombre de jours d'arrêt.

Le taux d'absentéisme diminue en France, et augmente dans les filiales étrangères sur les trois dernières années. Ce taux semble s'harmoniser au sein du Groupe autour de 4,5 % en moyenne.

Le nombre d'accidents du travail a augmenté légèrement cette année et s'établit à 57 accidents avec arrêt de travail contre 56 l'an passé, mais le taux de fréquence demeure très inférieur au taux de notre branche d'activité. Le taux de gravité de ces accidents est en diminution constante depuis trois ans.

	Année N-1	Taux Groupe 2014-2015	Taux Groupe 2015-2016
Taux d'absentéisme	5,92 %	4,84 %	4,59 %
Taux de Fréquence AT*	68,32	43,24	45,93
Taux de Gravité AT	2,82	1,59	1,32

* taux de fréquence de la branche d'activité Tonnellerie : 58,8 en 2013

TFF Group compte quatre maladies professionnelles pour l'exercice 2015-2016. Ces maladies professionnelles sont toutes classées dans les troubles musculo-squelettiques, cause la plus fréquente de maladie professionnelle dans nos métiers. Voilà pourquoi TFF Group investit régulièrement dans l'amélioration de l'ergonomie des postes les plus pénibles. Chaque renouvellement de matériel tient compte de l'ergonomie du poste, que ce soit des machines créées par notre service de conception ou celles achetées à des professionnels spécialisés en équipement de tonnellerie.

MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES / SAVOIR-FAIRE

La politique de TFF Group en matière de formation est axée autour du maintien et du développement des compétences de chacun, afin de conserver un personnel hautement qualifié et de garantir à ses clients une qualité constante et exigeante des produits délivrés.

Les budgets et les heures de formation sont gérés au sein de chaque filiale du Groupe en fonction des besoins propres liés à leur activité.

Nombre total d'heures de formation (LA10 GRI3)

Les salariés de TFF Group ont bénéficié de 13 169 heures de formation cette année.

	N-2	N-1	2015-2016
Heures de formation	13 221	10 214	13 169

Développement des compétences (LA11 GRI3)

De nouvelles compétences au sein de TFF Group, s'acquièrent soit par le tutorat en apprentissage, soit par le développement des compétences et savoir-faire en interne, des tonneliers ayant déjà un diplôme de tonnellerie. Des formations complémentaires sont dispensées sur demande des salariés, tout au long de leur parcours professionnel.

Pourcentage de salariés formés :

49 % de l'effectif de TFF Group a bénéficié d'une formation pour une durée moyenne de 38 heures.

La durée moyenne des formations en France est de 18 heures par salarié formé et de 57 heures pour les filiales étrangères. Cette disparité s'explique en partie par le fait que les formations en interne sont mieux comptabilisées dans les filiales étrangères qu'en France, ou les heures comptabilisées sont principalement des heures de formation réalisées par des organismes extérieurs.

44 % des employés en France et 56% des employés à l'étranger ont eu une formation au cours de l'année.

ESPRIT DE PARTENARIAT ET DE DIALOGUE

TFF Group encourage le recrutement de préférence en contrat à durée indéterminée dans toutes ses filiales. Le recours aux contrats à durée déterminée et aux contrats intérimaires est limité, ceci afin de fidéliser les salariés, de préserver un savoir-faire ancestral, et de maintenir des critères de qualité et d'exigence, indispensables à la réussite de TFF Group.

Effectifs par type de contrat :

Types de contrat	N-2	N-1	2015-2016
Contrat à durée Indéterminée	96,6 %	97,4 %	97,1 %
Contrat à durée Déterminée	3,4 %	2,6 %	2,9 %

Évolution du nombre d'intérimaires et d'apprentis :

Types de contrat	N-2	N-1	2015-2016
Intérimaires	52	38	39
Apprentis	20	17	15

En matière d'organisation du temps de travail, TFF Group privilégie le travail de journée. Deux filiales ont recours au travail en 2 x 8 ou 3 x 8. Les aménagements d'horaires en fonction des contraintes familiales ou personnelles sont possibles et dépendent des négociations au sein des différentes entités du groupe.

La politique de rémunération de TFF Group s'organise par filiale, selon la réglementation en vigueur dans chaque pays. TFF Group respecte à minima ou dépasse les salaires minimums légaux et pratique une indexation salariale régulière au niveau de chaque filiale afin de promouvoir les efforts des employés. (EC1 et EC5 GRI3)

L'organisation du dialogue social se fait au sein de chaque filiale dans le respect des lois en vigueur, entre les délégués ou représentants du personnel et les directions des différentes sociétés.

Concernant la liberté syndicale et les droits de négociation collective, TFF Group, n'a pas constaté d'incident sur la période de référence. (HR5 GRI3)

Accords collectifs

En France quatre plans inter-générationnels et un plan pénibilité ont été réalisés, un accord d'annualisation du temps de travail et un accord concernant l'intéressement ont été signés cette année. Aucun accord n'a été signé dans les filiales étrangères. (LA4 et LA9 GRI3)

Le taux de couverture du Groupe, en matière de représentation des salariés par des délégués du personnel est de 51 %, dont 79 % de salariés en France. (LA6 GRI3)

En France, 61 % des salariés sont couverts par un CHST (N -1 46 %, N-2 49 %). À l'étranger six filiales sur quinze ont quelques membres du personnel qui font partie d'une instance d'hygiène et de sécurité. (LA9 GRI3)

En France, TFF Group est à jour du recensement des postes concernés par la pénibilité, et les déclarations ont été faites après concertation avec les instances représentatives du personnel. Pour l'instant les filiales à l'étranger ne sont pas concernées.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

En assurant l'intégration complète de sa chaîne d'approvisionnement, TFF Group évite de créer une dépendance économique vis-à-vis de ses fournisseurs. (EC 6 GRI3)

TFF Group pratique une politique d'investissement à long terme et ses achats, essentiellement du bois de chêne (dont 47,63 % est certifié PEFC), sont issus de filières identifiées et sécurisées venant essentiellement de trois pays : la France, les Etats-Unis et la Hongrie.

Cinq filiales françaises sont actuellement certifiées PEFC et une est en cours de renouvellement. Cette certification contient une clause de respect des Droits de l'Homme. Toutes les filiales de TFF Group respectent les règles de l'Organisation Internationale du Travail.

TFF Group s'investit dans la vie locale en participant à des actions de soutien concernant le patrimoine, la culture, ainsi que la préservation des régions viticoles et des savoir-faire associés, que ce soit par le mécénat, des actions concrètes ponctuelles du personnel, des prêts de produits ou d'outils pour des événements, ou par le biais de la formation en apprentissage. (SO 5 GRI3)

Dans un esprit de durabilité et de maintien des savoir-faire, TFF Group tient à conserver les équipes en place lors de rachats d'entreprises et privilégie le recrutement de proximité. Les échanges avec les différentes parties prenantes sont ainsi simplifiés et permettent une meilleure intégration et collaboration au sein de la communauté. (SO 1 GRI3)

TFF Group, n'a pas constaté de risques majeurs de corruption concernant ses sites d'implantation, que ce soit en interne ou dans le cadre de ses relations avec des tiers. Le reporting mensuel et annuel des filiales, ainsi que les contrôles comptables, financiers et RSE constituent des mesures de prévention essentielles. Néanmoins la Direction de TFF Group reste très attentive à ces questions, et effectue des visites régulières des différentes filiales afin de s'assurer que les valeurs de TFF Group sont respectées. (SO 3 GRI3)

TFF Group respecte les réglementations en vigueur dans les différents pays d'implantations de ses filiales, mais aussi les réglementations de l'Organisation Internationale du Travail. Le travail des enfants n'est pas autorisé au sein de TFF Group, hormis dans le cadre strict de l'apprentissage et en fonction de l'âge légal applicable dans le pays d'implantation. (HR 6 GRI3)

Des procédures renforcées ont été mises en place au sein des filiales aux USA afin de s'assurer que les personnes employées ne sont pas en situation irrégulière et ne sont donc pas soumises au travail forcé. En France et dans les autres filiales, les procédures de recrutement et le faible *turn-over* du personnel permet de contrôler la situation des salariés très rapidement. (HR 7 GRI3)

Aucun incident impliquant la violation des droits des populations autochtones n'a été signalé au sein de TFF Group. (HR 9 GRI3)

NOS ACTIONS

CULTURE

Pour la quatrième année consécutive TFF Group a participé en tant que « Mécène Bâtitteur » à la construction de la Cité des Vins de Bordeaux, dont l'inauguration a eu lieu le 31 Mai 2016, en présence du Président de la République François Hollande.

Le parcours permanent, au cœur de La Cité du Vin, permet la découverte du vin et son influence sur les civilisations et régions du globe depuis des millénaires, notamment à travers l'histoire, la géographie, la géologie, l'œnologie ou encore les arts. Un belvédère situé à 35 mètres permet d'admirer une vue panoramique de la ville de Bordeaux, avec possibilité de déguster des vins provenant de tous les pays du monde. La Cité du Vin accueillera également à partir de 2017, deux grandes expositions temporaires d'œuvres d'art.



Tonnellerie François Frères a subventionné la 19^{ème} édition du festival de musique du monde « les Musicaves de Givry », un rendez-vous entre musique et dégustation de vins au cœur du village viticole de Givry. Ce festival accueille 6 000 personnes sur une durée de 5 jours, et propose une dizaine de concerts de musique classique, jazz, rock, ou ethnique.

LES MUSICAVES



Tonnellerie Radoux subventionne deux événements musicaux locaux :

Né en 2010, le Cap Ferret Music Festival est devenu en 5 ans un des grands événements d'Aquitaine. À dominante classique, mais également des tendances jazz, Il accueille à présent plus de 10 000 spectateurs par an à l'ouverture de la saison d'été lors de 17 concerts, dans les plus beaux sites naturels de la presqu'île.



Depuis sa création en 1994, le festival Cognac Blues Passion se déroule au cœur de la ville de Cognac au sein de son jardin public, site classé en 1943. Ce jardin public offre aux festivaliers un environnement convivial leur permettant de profiter des concerts mais aussi de flâner tout au long de la journée dans ses allées boisées. Ce festival se veut écoresponsable, avec verres consignés en lieu et place des gobelets plastiques (eco-cup), tri sélectif des déchets, toilettes publiques écologiques, flyers imprimés sur du papier écologique dans une imprimerie labellisée « Imprim'vert ».



SPORTS

Tonnellerie Demptos soutient le Tennis & Hockey Club Villa Primrose de Bordeaux, club centenaire anciennement connu sous le nom de SAVP, Société Athlétique de la Villa Primrose.



Ce club a été fondé en 1897 sous l'impulsion du Président Edouard Lawton. Se sont affrontés sur ses terrains des joueurs comme Llodra, Gasquet, Gicquel, Serra, Chardy, Santoro, et Clément, pour n'en citer que quelques-uns.



Speyside Broxburn sponsorise les célèbres Highland Games, en Ecosse. Avec ses jeux de force (lancés de tronc d'arbre, tirs à la corde, lancés de marteau), compétitions de danses écossaises, concours et défilés de cornemuses, les Highland Games attirent, chaque année, 3 500 participants et 15 à 20 000 spectateurs.

ENVIRONNEMENT

Tonnellerie François Frères renouvelle son soutien à la promotion des Climats du vignoble de Bourgogne, désormais classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco au titre des biens culturels entendus comme « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, [...] qui ont une Valeur Universelle Exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. » *Article 1, paragraphe 3 de la convention du Patrimoine mondial.*



Il en résulte diverses obligations, entre autres la création de quatre commissions dont les membres devront établir et suivre des plans d'actions afin de préserver les territoires concernés en respectant les principes suivants :

- Maîtrise du développement urbain, préservation du patrimoine urbain et architectural, préservation des grands paysages
- Protection réglementaire, pratiques agricoles et viticoles, ruissellements, érosion, gestion des carrières
- Sensibilisation des populations, action culturelle, partage des connaissances, accueil touristique, compétences professionnelles nécessaires et formation, équipements et aménagements
- Maîtrise du développement économique du territoire, équipement, besoin des habitants, maintien de la vie sociale.



Demptos South Africa a récemment démontré son engagement envers la conservation de la nature en parrainant une caméra à Lourensford Estate, un domaine viticole engagé dans une démarche environnementale depuis 2009, qui suit les activités des léopards en utilisant des caméras de détection de mouvement.



Lourensford a été l'un des premiers domaines viticoles à se voir accorder le prestigieux statut « Champion de l'Initiative vin et biodiversité » (Biodiversity and Wine Champion). Le domaine s'est engagé à dédier au moins 10 % de sa superficie à la conservation de la faune et de la flore, en mettant en œuvre des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement.

La caméra sera utilisée en complément d'un réseau existant de caméras de détection de mouvement pour suivre le mouvement de la faune, en particulier les léopards, qui errent toujours librement sur Lourensford Estate et les montagnes environnantes.



La première photo de léopard prise avec la nouvelle caméra à vision nocturne.



Elsa van der Merwe et Patrick Giot (Accounts Executive & Market Manager Demptos SA) posent avec la nouvelle caméra, en compagnie de Hannes Nel et Koos Jordaan (Cellarmaster & CEO Lourensford).

TABLEAU DE CONCORDANCE

Thématiques du décret 2012-557	Art.225 du Grenelle	GR 5	Paramètre	Définitions	Pages*
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	LA 1	Groupe	Effectif total / Effectif par zone géographique Effectif - répartition par âge cadres / non-cadres Effectif Groupe Hommes et Femmes Nombre total d'intérimaires et d'apprentis Effectif par type de contrat de travail CDI / CDD	Page 86 Page 87 Page 90
	Embauches et licenciements	LA 2	Groupe	Turn over du personnel en nombre de salariés	Page 87
	Remunérations et leur évolution	EC 1	Groupe	Politique de rémunération	Page 90
EC 5		Groupe	Assertion qualitative - Comparatif des salaires d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels	Page 90	
Organisation du temps de travail	Organisation du temps de travail	x	Groupe	Durée du travail Nombre de salariés travaillant en travail posté	Page 90
	Absentéisme	LA 7	Groupe	Taux d'absentéisme	Page 89
Relations sociales	Organisation du dialogue social	x	France	Assertion qualitative - Dialogue social	Page 90
	Bilan des accords collectifs signés	LA4 LAS	Groupe	% de salariés couverts par une convention ou accords collectifs Accords sur temps de travail, accord de parité homme / femme	Page 90
Santé et Sécurité	Condition de santé et de sécurité au travail	x	Groupe	Assertion qualitative - Politique santé sécurité Assertion qualitative - Exemples d'aménagements	Page 88
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé / sécurité au travail	LA 6	Groupe	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités de santé et de sécurité dont CHSCT	Page 90
	Accidents du travail, notamment leur leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	LA 7	Groupe et France	Taux fréquence et de gravité des accidents avec arrêt Nombre de maladies professionnelles déclarées et reconnues	Page 89
Formation	Politiques mises en oeuvre en matière de formation	x	Groupe	Politique de formation	Page 89
	Nombre total d'heures de formation	LA 10	Groupe	Nombre total d'heures de formation	Page 89
	Développement des compétences	LA 11 x	Groupe	Programme de développement des compétences tout au long de la vie du salarié Nombre de plans seniors ou inter-génération	Page 89
Egalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	LA 13	Groupe	% de femmes aux postes de responsabilités et % de femmes cadres / manager, Nombre de filiales françaises ayant signé un accord d'égalité hommes / femmes	Page 87
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	LA13	France	Nombre de personnes en situation de handicap Assertion qualitative sur sous-traitance auprès d'organismes employant des personnes en situation de handicap	Page 87
	Politique de lutte contre les discriminations	x		Assertion qualitative: enregistrement du nombre de plaintes pour discrimination et traitement.	Page 87
Promotion et respect des conventions de FOIT	Respect de la liberté d'association et du droit négociation collective ou accord collectif	HR5	Groupe et France	Assertion qualitative Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé, mesures prises pour assurer ce droit.	Page 90
	Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	HR4	Groupe	Assertion qualitative	Page 87
	Elimination du travail forcé et obligatoire	HR7	Groupe	Assertion qualitative	Page 91
	Abolition effective du travail des enfants	HR6	Groupe	Assertion qualitative	Page 91
Impact territorial, économique et social de l'activité	Emploi et développement régional	x	Groupe	Déclaration du Président de TFF Group Actions de Mécénat favorisant le développement local	Page 78 Page 92-96
	Impact sur les populations riveraines ou locales	SO1	Groupe	Assertion qualitative sur la non modification de l'existant lors de rachat d'entreprises et exemples d'actions.	Page 91
		EC 1	Groupe	Valeur économique distribuée et créée - Chapitre III du rapport de Gestion	Page 23
Relations entretenues avec les parties prenantes	Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	805	Groupe	Assertion qualitative : Instances de dialogue Participation / adhésion au syndicat de branche d'activité Identification des parties prenantes	Page 90
	Actions de partenariats ou de mécénat	EC8	Groupe	Communication sur les actions de mécénat menées	Page 92-96
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	HR2	Groupe et France	Assertion qualitative sur achat de bois et PEFC	Page 79
	Importance de la sous-traitance et prise en compte de la RSE dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants	EC6	France	Assertion qualitative	Page 91
Loyauté des pratiques	Procédure anti-corruption	SO3	Groupe	Assertion qualitative	Page 91
	Mesures prises en faveur de la santé / sécurité des consommateurs	PR1	France	Assertion qualitative	Page 80
	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	HR9	Groupe	Assertion qualitative	Page 91
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	x	Groupe	Description de l'organisation QSE sur le groupe	Page 80
	Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	LA10	Groupe	Actions de formation en environnement	Page 80
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	x	Groupe	Assertion qualitative	Page 85
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	NA	France	Responsabilité civile Environnement	Page 85
Pollution et gestion des déchets	Mesure de prévention, de réduction, ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	EN22	Groupe	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement Déchets dangereux et non-dangereux	Page 84
	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	x	Groupe	Mesures de réduction et de valorisation des déchets	Page 84
	Prise en compte des nuisances sonores	x	France	Pollution sonore	Page 84
Utilisation durable des ressources	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	EN1 EN2	Groupe	Consommation de bois en volume % de matières consommées provenant de matières recyclées	Page 81
	Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN5/EN4	Groupe	Consommation d'énergie directe et indirecte en énergie primaire	Page 82
		EN5/EN7	Groupe	Energie Economisée grâce à l'efficacité énergétique Exemples d'initiatives pour réduire la consommation d'énergie	
	Consommation d'eau, et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	EN 8/EN 9	Groupe	Consommation d'eau en M ³ OM des différentes sources d'approvisionnement	Page 83 Page 84
	Pourcentage et volume total d'eau recyclée	EN10	Groupe	Assertion qualitative	Page 81
Utilisation des sols	EN12	Groupe	Assertion de non concurrence avec les populations locales	Page 81	
Changement climatique	Rejets de gaz à effets de serre	EN16	Groupe	Bilan carbone du Groupe pour l'activité Tonnelierie	Page 85
	Emission de substances appauvrissant la couche d'ozone	EN19	Groupe	Assertion qualitative	
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	EC2	Groupe	Assertion qualitative Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	Page 85
Protection de la biodiversité	Protection de la biodiversité : mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	EN12	Groupe	Assertion qualitative Utilisation bois PEFC	

* Renvoi aux pages de Rapport financier annuel disponible sur le site www.tff-group.com



BUREAU VERITAS SA
67/71, boulevard du Château
92571 Neuilly-sur-Seine

Société anonyme
RCS Nanterre B 775 690 621

Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Les informations revues concernent l'exercice clos le 30 avril 2016.

Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par TFF GROUP et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le n°3-289 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport annuel 2015-2016 de TFF GROUP (chapitre X).

Il appartient à TFF GROUP de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination du directeur financier de TFF GROUP conformément :

- ✓ A l'outil de reporting informatique des données de responsabilité sociétale pour la collecte, le traitement et l'agrégation des informations sociales et environnementales ;

ci-après nommé « les procédures de reporting », consultables au siège de TFF GROUP.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- ✓ une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 17 juin 2016 et la signature de notre rapport pour une durée d'environ deux semaines, par une équipe de deux vérificateurs. Nous avons conduit une douzaine d'entretiens lors de cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations et ou variations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans la note méthodologique du rapport annuel 2015-2016 (chapitre X).

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :



- ✓ prise de connaissance des orientations en matière de développement durable du Groupe, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- ✓ comparaison des informations présentes dans le rapport annuel 2015-2016 avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ vérification de la présence d'explications en cas d'informations omises.

Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting :

- ✓ examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
- ✓ identification des personnes, qui au sein du Groupe sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
- ✓ prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations ;
- ✓ conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal ;
- ✓ sélection des informations consolidées à tester¹ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux ;
- ✓ Pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant le plus importantes, nous avons :
 - réalisé une revue analytique des informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
 - sélectionné un échantillon de sites² en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.
- ✓ Pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :
 - conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting ;
 - réalisation de tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives ;

¹ **Informations sociales** : effectif total, nombre d'intérimaires, nombre d'apprentis, effectif réparti par zone géographique, par type de contrat de travail, par sexe, par âge et CSP ; turn-over et taux de rotation groupe ; taux d'absentéisme ; pourcentage de salariés couverts par un dispositif de représentation des salariés ; couverture des salariés par une instance d'hygiène et de sécurité, taux des fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ; nombre de maladies professionnelles reconnues ; nombre d'heures de formation, pourcentage de salariés formés ; pourcentage de femmes cadre, pourcentage de femmes au sein du directoire et du conseil de surveillance ; nombre de personnes en situation de handicap ; les informations qualitatives relatives aux exemples d'aménagement pour l'amélioration des conditions de travail ; à la diversité et égalité des chances, le bilan des accords collectifs.

Informations environnementales : total des consommations de bois, taux de recyclage des fûts, total des achats de bois, proportion de bois PEFC acheté ; consommation de fuel, consommation de gaz naturel, consommation de gaz propane et consommation d'électricité ; émission de CO2 pour l'activité tonnellerie ; production de déchets ; les informations qualitatives relatives à la biodiversité, aux mesures de réduction et de valorisation des déchets et aux pollutions sonores.

Informations sociétales : les actions de mécénats ; santé et sécurité du consommateur.

² Pour les informations sociales et environnementales, audit des entités suivantes situées en France : le siège de Saint Romain, Sogibois, Brive Tonneliers et Tonnellerie François Frères, ainsi que des vérifications documentaires pour les filiales étrangères suivantes : Stavim (consommation d'électricité, de gaz naturel et d'eau), AP John (consommation de fuel), Demptos Napa (consommation d'électricité), Radoux USA (consommation d'électricité), Isla Cooperage (production de déchets, achats de bois) .



- L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de 19 % des effectifs et entre 20% et 60% des valeurs reportées pour les informations environnementales les plus importantes.
- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysé les documents sources et le cas échéant des données publiques ;
- ✓ Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

Observations sur les procédures de reporting et les données

Les procédures et pratiques de reporting de TFF GROUP appellent de notre part les observations suivantes :

- Poursuite de l'amélioration de l'outil de reporting qui permet un calcul automatique de quelques données reportées ;
- Maintenir les efforts dans la précision de définitions des indicateurs à reporter et le respect de celles-ci lors de la collecte des données ;
- Renforcer le processus de contrôle interne vis-à-vis des filiales étrangères afin de mieux comprendre certaines données reportées, mais aussi pour l'ensemble du groupe afin de détecter des incohérences. Ainsi nous avons constaté, notamment pour l'énergie et l'eau, des réajustements réalisés par quelques filiales, sur cet exercice ;
- Préciser ce qui doit être collecté en matière de déchets dangereux ou non dangereux de manière à cibler ce qui est significatif pour le groupe en matière d'impact sur l'environnement.

Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales.

Avis de sincérité

Nous exprimons la réserve suivante :

L'absence de réponse de plusieurs sites industriels sur la consommation d'eau est susceptible de générer une anomalie significative sur ces indicateurs.

En conclusion, excepté la réserve ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations du chapitre X, communiquées par TFF GROUP, dans son rapport annuel 2015-2016.

A Puteaux, le 21 juillet 2016

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Vice-Président

XI. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ces rubriques sont développées au sein de la partie X ci-avant dédiée au RSE.

XII. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

TFF Group a réalisé deux opérations de croissance externe depuis la clôture :

- Acquisition de la SAS LEJEUNE en date du 9 mai 2016, fabricant français spécialiste de la conception de Cuves et Garde Vin INOX.
- Signature d'un protocole d'acquisition de la SAS IDELOT PÈRE ET FILS en date du 4 juillet 2016, société exerçant une activité d'exploitation forestière, ladite opération devant se dénouer avant la fin septembre 2016.

XIII. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de notre société au 30 avril 2016 et au 30 avril 2015 figure ci-après. Dans leur rapport sur les comptes annuels établi dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016, les Commissaires aux Comptes ont fait part de leurs observations concernant la sincérité et la concordance de ces informations.

En Euros	30 avril 2016	30 avril 2015
Echéances échues	183.788	201.979
Echéances inférieures à 30 jours	1.988.453	1.626.359
Echéances de 30 jours à 60 jours	1.284.997	1.955.425
Echéances supérieures à 60 jours	5.724	5.302
Total	3.462.962	3.789.065

XIV. MENTION DES CONVENTIONS ÉVENTUELLES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-1 DERNIER ALINÉA DU CODE DE COMMERCE

Le rapport de gestion doit désormais mentionner, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions le cas échéant intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de TFF Group et,
- d'autre part, une filiale dont TFF Group possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

À cet égard, il est précisé qu'aucune convention de cette nature n'est à relever, en dehors de celles le cas échéant portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

XV. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 OCTOBRE 2016

1 – PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUS LA FORME ORDINAIRE

- La 1^{ère} résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes sociaux au 30 avril 2016, ainsi que le quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
- Aux termes de la 2^{ème} résolution, l'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 8 novembre 2016 d'un dividende de 0,80 € par action composant le capital social.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, des prélèvements sociaux au taux global de 15,5 % et, dans la plupart des cas, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % prélevé à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Ce dernier prélèvement n'étant pas libératoire, le dividende brut est, après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 10.777.310 € serait affecté ainsi :

- à la distribution d'un dividende à concurrence de	4.336.000 euros
- et pour le solde au crédit du compte «Autres réserves»	6.441.310 euros
Total égal au bénéfice à affecter	10.777.310 euros

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,60	0,80	0,80
Dividende éligible à l'abattement	0,60	0,80	0,80

- La 3^{ème} résolution a pour objet l'approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 30 avril 2016. À cet égard, il est apporté les précisions suivantes :

1) Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, qui figure au sein du rapport annuel de la Société, contient mention des conventions déjà approuvées antérieurement par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont désormais réexaminées annuellement par le Conseil de Surveillance et communiquées au commissaire aux comptes, conformément aux dispositions légales en vigueur (article L.225-88-1 du Code de Commerce). Le Conseil de Surveillance a procédé à cet examen annuel au cours de sa séance du 19 juillet 2016.

S'agissant de ces conventions qui consistent essentiellement en des baux, les modalités financières de ces derniers sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction des indexations usuelles en pareille matière.

2) Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice écoulé et autorisées par le Conseil de Surveillance, susceptibles d'être seules soumises au vote de l'assemblée :

Aucune convention de cette nature n'est à relever au cours de l'exercice écoulé.

- La 4^{ème} résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes consolidés au 30 avril 2016, qui vous ont été présentés ci-avant.
- Dans le cadre de la 5^{ème} résolution, l'Assemblée devra se prononcer sur le renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance venant à expiration. Nous vous proposons à cet égard de renouveler pour une durée de 6 (six) ans venant à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022, Monsieur Patrick Fenal, membre du Conseil de Surveillance sortant.
- Aux termes de la 6^{ème} résolution, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance, dont le montant global serait de 6.000 euros, soit un montant équivalent à celui décidé au titre de l'exercice précédent.
- Aux termes de la 7^{ème} résolution, vous aurez également à vous prononcer sur une autorisation à donner au Directoire de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce : afin de permettre à notre Société d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, d'autoriser votre Directoire en vue d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société.
- La 8^{ème} résolution a pour objet de conférer les pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en relation avec les résolutions ordinaires.

2 – PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUS LA FORME EXTRAORDINAIRE

Mise en place de nouvelles délégations

Le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu les rapports spéciaux des commissaires aux comptes, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de lui donner les délégations suivantes :

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société (9^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, et ce pour une période maximum de dix-huit mois.

- Délégation à donner au Directoire à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société (10^{ème} résolution)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, et dans le cadre de la consultation périodique des actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire, du fait que les actions détenues par le personnel de la Société représentent moins de 3 % du capital social, devra se prononcer sur un projet tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

Les principales modalités de cette augmentation seraient les suivantes :

- Le capital social serait augmenté en numéraire d'un montant maximum de 260.160 euros, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, cette décision entraînant la renonciation de plein droit des associés à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce,
- Il serait délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires afin de :
 - réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la délibération des actionnaires, au profit des salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, après avoir établi celui-ci dans les conditions prévues par les articles L.3322-1 et suivants du Code du Travail,
 - fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 260.160 euros,
 - déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés

dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital,

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies aux articles L.3332-20 et suivants du Code du Travail,
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés,
 - fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de trois ans à compter de la souscription prévu par l'article L.225-138-1 du Code de Commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
 - recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la Société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation,
 - effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur,
- Les actions émises seraient créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription et seraient, dès la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des actionnaires.

Vous entendrez la lecture du rapport des commissaires aux comptes établi dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce.

Toutefois, le Directoire précise que ce projet de décision est présenté aux actionnaires uniquement pour se conformer aux dispositions légales, et qu'il lui semble opportun de proposer à l'Assemblée Générale de rejeter ce projet.

- Enfin, la onzième résolution a pour objet de conférer les pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en relation avec les résolutions extraordinaires.

XVI. INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Rien de particulier à signaler sur ce point.

XVII. PERSPECTIVES

TFF Group table sur un exercice 2016/2017 relativement stable en terme d'activité, avec des marges d'exploitation toujours élevées, intégrant le démarrage de la tonnellerie à Bourbon dans l'Ohio et les deux opérations de croissance externe conclues au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2016/2017 :

- La SAS Lejeune et,
- La SAS Idelot Père et Fils.

Le Directoire

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

JEAN FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCÉES
TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES	SA	Président du conseil de surveillance
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
FRANCOIS FRÈRES INC (USA)	LTD	Administrateur
STAVIN (USA)	LTD	« Director »

JEROME FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCÉES
TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES	SA	Président du directoire
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIC OAK AUSTRALIA (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIK OAK NEW ZEALAND (Nouvelle Zélande)	LTD	Administrateur
SOGIBOIS	SASU	Président
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	« Chairman »
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	Administrateur
LA GAILLARDE	SCI	Gérant
FAMILIALE FRANCOIS	SARL	Gérant
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	« Chairman »
DEMPTOS LIMITED	LTD	« Director »
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	« Director »
ISLA COOPERAGE	LTD	« Director »
LA DEMIGNIÈRE	SAS	Président
FRANCOIS FRÈRES MANAGEMENT	SARL	Gérant
STAVIN (USA)	LTD	« Director »
TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES LTD	LTD	« Director »
SPEYSIDE KENTUCKY	LTD	« Director »
TONNELLERIE RADOUX USA INC.	LTD	« Director »
RADOUX AUSTRALASIA	LTD	« Director »
ALCAJE	SAS	Président
TONNELLERIE BOUYOUD	SARL	Gérant
SPEYSIDE BOURBON COOPERAGE	LTD	Director
FRANCOIS FRÈRES USA INC	LTD	Administrateur

NOELLE FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCÉES
TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES	SA	Membre du Directoire

NATHALIE MEO

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCÉES
TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES	SA	Membre du Conseil de Surveillance
FESTIVE FRANCE ÉVÉNEMENTS DE BOURGOGNE	SARL	Gérant

PATRICK FENAL

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCÉES
TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES	SA	Membre du Conseil de Surveillance
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD	SA	Administrateur

ÉTAT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AINSI QUE L'UTILISATION FAITE DE CES DÉLÉGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires – Durée	Utilisation de la délégation au jour de l'établissement du rapport
	Néant	

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES PERSONNES RESPONSABLES ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (AMF, REGL. GENERAL, ART. 222-15-3 NOUVEAU)

NEANT

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES – TFF Group au titre de l'exercice clos le 30 avril 2016.

Nos commissaires aux comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1 - Structure juridique et composition du Conseil de Surveillance

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES – TFF Group est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de Commerce. Elle exerce, outre son activité opérationnelle de tonnellerie, une activité de holding animatrice du groupe Tonnellerie François Frères (« **TFF Group** ») en sa qualité de société mère de ce dernier.

La Société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci avaient en effet été nommés pour 3 ans.

L'Assemblée Générale du 19 octobre 2012 a renouvelé le mandat de Monsieur Jean François pour une durée de 6 ans, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Le mandat de Monsieur Patrick FENAL a été renouvelé par l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2010 pour une durée de 6 ans. L'Assemblée Générale du 27 octobre prochain aura donc à statuer sur le renouvellement de son mandat.

Madame Nathalie MEO a été nommée lors de l'assemblée générale du 21 octobre 2011, et ce pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017.

S'agissant des membres du Directoire :

- Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Jérôme François a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 23 octobre 2015 pour une durée de 4 années expirant le 23 octobre 2019. Il en est de même pour sa fonction de Président du Directoire.
- Le mandat de membre du Directoire de Madame Noëlle François expirera lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le Directoire.

Deux des trois membres du Conseil de Surveillance peuvent être regardés comme répondant aux critères d'indépendance. Le président du Conseil de Surveillance fait partie du groupe familial majoritaire.

1.2 - Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.2.1 Missions du Conseil

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. À ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux commissaires aux comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société. Ce rapport informe le Conseil de Surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le Directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale Ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du président du Directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, et examen annuel des conventions réglementées autorisées antérieurement, et ce en application des dispositions de l'article L.225-88-1 du Code de Commerce ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le Conseil de Surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire (art. L 225-65).

1.2.2 Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2016.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions.

Dates	Ordre du jour
13 mai 2015	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la Société concernant les 9 premiers mois de l'exercice clos le 30 avril 2015 – Nomination d'un nouveau membre du Directoire
17 juillet 2015	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2015 arrêtés par le Directoire – Questions diverses

Dates	Ordre du jour
23 octobre 2015	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la Société concernant les 3 premiers mois de l'exercice (31/07/15) - Répartition des jetons de présence – Rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire- Renouvellement du mandat d'un membre du directoire et du président du Directoire
13 janvier 2016	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la Société concernant le premier semestre de l'exercice en cours – Point sur les projets de croissance externe en cours d'examen
5 avril 2016	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la Société concernant les 9 premiers mois de l'exercice clos le 30 avril 2016 – Point sur les projets de croissance externe en cours d'examen

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

1.2.3 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions dites « réglementées »

- Des conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Ces conventions sont désormais réexaminées annuellement par le Conseil de Surveillance et communiquées aux commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales en vigueur (article L.225-88-1 du Code de Commerce). Le Conseil de Surveillance a procédé à cet examen annuel au cours de sa séance du 19 juillet 2016.

S'agissant de ces conventions qui consistent essentiellement en des baux, les modalités financières de ces derniers sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction des indexations usuelles en pareille matière.

- Aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé (30 avril 2016) n'est à relever.

Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

1.3 - Existence et fonctionnement des comités institués par le Conseil de Surveillance

Eu égard à la taille de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES, le Conseil de Surveillance n'avait pas jugé utile jusqu'à maintenant de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008, l'article L. 823-19 du Code de Commerce fait notamment obligation à toutes les personnes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de constituer un comité d'audit.

À noter que peuvent être exemptées de comité d'audit les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition.

Le comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit doit en outre émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Compte tenu de la taille, de la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES et des risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance a décidé lors de la réunion du 29 octobre 2010 de remplir lui-même les fonctions du comité d'audit, conformément aux dispositions rappelées ci-avant.

En outre, et ainsi qu'indiqué ci-après (2.3), le Directoire a mis en place un comité exécutif.

Il est précisé :

- que la présidence du Conseil réuni en comité d'audit est assurée par le Président du Conseil de Surveillance, celui-ci n'ayant aucune fonction exécutive au sein de la Société ;
- Que le comité d'audit ne comprend pas de membre indépendant et spécifiquement compétent en matière comptable et financière, celui-ci n'étant pas requis par la loi lorsque les compétences du comité d'audit sont attribuées au Conseil.

1.4 - Parité des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance :

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, les SA dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doivent prendre les décisions nécessaires pour atteindre la proportion d'au minimum 20 % de membres de chaque sexe dans les conseils de surveillance à partir de 2014 et d'au moins 40 % à partir de 2017.

Plus généralement, tout conseil doit dorénavant être « composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes ».

De manière immédiate, dans les sociétés concernées, si la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance, alors au moins un représentant de l'autre sexe doit être nommé si celui-ci n'est pas représenté au Conseil.

La loi précise que :

- les nouvelles nominations qui n'ont pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du Conseil seront nulles ;
- cette nullité n'entraînera pas celle des délibérations du conseil auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Dans le cadre de ces dispositions, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES a procédé à la nomination lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 21 octobre 2011 d'un membre du sexe féminin, à savoir Nathalie Méo. Un membre sur trois du Conseil de Surveillance est donc un représentant du sexe féminin.

La situation de la Société au regard de ces dispositions sera réexaminée au cours de l'année 2017 dans le cadre des dispositions légales en vigueur telles que rappelées ci-dessus.

1.5 - Précisions diverses

Le Conseil de Surveillance de la société Tonnellerie François Frères se réfère antérieurement au Code de gouvernance proposé par l'AFEP et le MEDEF et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, faute d'un code mieux adapté.

Avec la parution en décembre 2009 du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, il existe désormais une alternative mieux adaptée à la taille et à la structure d'actionnariat de la société Tonnellerie François Frères.

Le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2010 a donc pris la décision de se référer désormais à ce Code MiddleNext. Le Conseil a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance ». Il en est de même des recommandations, que la Société prend pour référence, étant précisé que la nature de la société, le caractère majoritairement familial de son actionnariat, rendent non applicables à ce stade différentes préconisations, qui sont en outre susceptibles de représenter une charge supplémentaire pour une société de taille moyenne et de telles contraintes ne paraissent imposées qu'au résultat de problèmes intervenus dans de grands groupes au capital extrêmement éclaté.

Au titre de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler quant aux points de vigilance du Code MiddleNext.

2 . LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES

2.1 - Objectif du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES :

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

2.2 - Organisation générale des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES et plus généralement TFF Group sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,

- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour.

2.3 - Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumis l'entreprise

Au sein de TFF Group, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire, les Présidents de filiales,
- la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière.

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. À cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct. Il convient de rappeler que la société mère Tonnellerie François Frères exerce également une activité d'holding animatrice du Groupe, et définit notamment de manière générale au travers de son Directoire les grandes orientations générales du Groupe, définit sa politique, contrôle et gère de manière active les filiales dudit groupe. Le Directoire décide notamment des opérations de croissance externe au sein du Groupe.

Le Directoire de la SA Tonnellerie François Frères a mis en place au niveau de ladite société mère un comité exécutif qui s'est réuni pour la 1^{ère} fois au cours du mois d'avril 2012. Il est composé du président du Directoire, de la direction financière du Groupe, et des principaux managers des filiales. Il se réunit trimestriellement. Ce comité évoque la marche des affaires, la stratégie du groupe, les possibilités de croissance externe et organique, et tente de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère, en sa qualité de holding animatrice dudit groupe.

2.3.2 • La Direction Financière du Groupe, logée au sein de la société mère qui exerce notamment une activité d'holding animatrice (SA Tonnellerie François Frères – TFF Group) est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre

d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires.

Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget ne fait généralement pas l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

Le reporting RSE est établi sous la Direction et la coordination du Directeur Financier du Groupe, assisté par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management, le tout conformément au questionnaire de collecte des données et outils de consolidation. À cet égard, les informations en matière de responsabilité sociale et environnementale figurent au sein du rapport annuel de gestion, et un organisme tiers indépendant rend également un avis à ce titre (Bureau Véritas). Ledit rapport est mis à jour et complété annuellement.

- Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. À partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la Direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

- Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

- La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes et du Conseil de Surveillance.

2.3.3 Assurances : TFF Group est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- Dommages aux biens et pertes d'exploitations (contrat groupe applicable aux sociétés françaises, espagnoles, et écossaises) :
 - bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
 - marchandises,
 - recours des voisins et tiers,
 - garantie automatique des investissements.
- Responsabilité civile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises, espagnoles, irlandaise, et écossaises)
- Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable à toutes les sociétés du groupe)
- Flotte automobile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)
- Assurance des mandataires sociaux

2.4 - Procédures externes de contrôles

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Il convient de préciser que la Société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes actuels sont les suivants :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet Expertise Comptable et Audit, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- SARL Cléon Martin Broichot et Associés Auditeurs et Conseils, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Claude Cornuot, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- Monsieur Jean-Yves Martin, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des Commissaires aux comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.

2.4.2 Les certifications de qualité :

Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 - système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement).

Ces certifications sont à jour de renouvellement.

3. PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE (AGOA)

- Le décret du 8 décembre 2014 a modifié la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et la date butoir d'inscription à l'ordre du jour d'un point ou d'un projet de résolution déposés par un actionnaire. Ces dates sont désormais fixées au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, en lieu et place du troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Ce décret modifie également les conditions d'inscription requises pour participer au vote au sein des assemblées : abandonnant le critère de la date d'enregistrement comptable du titre sur le compte-titre de l'acheteur (position négociée), il fixe désormais comme condition nécessaire au vote, l'inscription définitive du titre au compte-titre de l'acheteur (position dénouée), qui correspond au transfert de propriété de ce titre au sens de l'article L. 211-17 du Code Monétaire et Financier. L'article R. 225-85 du Code de Commerce ainsi modifié ne prévoyant aucune dérogation, toute clause statutaire non conforme sera désormais inapplicable.

En conséquence, ces dispositions sont applicables à la société TFF Group et l'Assemblée Générale du 23 octobre 2015, réunie sous forme extraordinaire, a décidé d'aménager les statuts afin de les mettre en harmonie avec ces nouvelles dispositions.

- L'ordonnance du 23 juin 2010 a refondu les dispositions applicables à la représentation des actionnaires en Assemblée Générale, notamment en élargissant le nombre de bénéficiaires auxquels une procuration peut être donnée par l'actionnaire. Comme par le passé, celui-ci peut donner mandat à un autre actionnaire ou à son conjoint, et lors de toute assemblée tenue à compter du 1^{er} janvier 2011, il peut se faire représenter par :

- le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- toute autre personne physique comme toute personne morale de son choix.

Le mandat, comme sa révocation, sont écrits et la Société doit en permettre la notification par voie électronique. Le mandataire (sauf lorsqu'il s'agit du conjoint ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité) doit informer l'actionnaire représenté de tout fait permettant à ce dernier de mesurer le risque que le mandataire poursuive un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

- contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, la Société ;
- est membre de l'organe de gestion, d'administration ou de surveillance de cette société, ou d'une personne qui la contrôle ;
- est employé par la Société ou par une personne qui la contrôle ;
- est contrôlé ou exerce une fonction visée aux deux points précédents dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la Société (i.e. dans des sociétés « soeurs » sous contrôle commun) ;
- a un lien familial avec une personne physique placée dans l'une des situations énumérées ci-dessus.

Cette information doit intervenir sans délai lorsque survient l'un des faits ci-dessus, quand bien même le mandat comporterait des instructions de vote. À défaut par l'actionnaire de confirmer expressément le mandat, celui-ci est caduc et le mandataire doit notifier cette caducité sans délai à la société (C. com., art. L. 225-106-1).

4. PRINCIPES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le cadre du montant global annuel déterminé par l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil de Surveillance a décidé d'approuver le principe de répartition des jetons de présence de façon égalitaire, sauf en cas d'absences répétées de membres du conseil aux séances.

Le Conseil de Surveillance approuve également annuellement la rémunération allouée le cas échéant au Président du Conseil.

S'agissant de la rémunération allouée au Président du Directoire par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES, celle-ci est fixée par le Conseil de Surveillance et est composée d'un montant fixe et d'un avantage en nature consistant en un véhicule.

Il est précisé que s'agissant des autres mandataires sociaux :

- ceux-ci ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

En tout état de cause, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES devra soumettre à la procédure « renforcée » des conventions réglementées et aux autres conditions prévues par l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce les engagements nouveaux éventuels (ou la modification d'engagements antérieurs) pris au bénéfice des mandataires sociaux qui correspondent à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci. La soumission à l'approbation de l'Assemblée Générale devra faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

5. MENTIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Rien de particulier à signaler sur ce point.

6. CONCLUSION

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES – TFF Group, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 27 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES
Représentée par Philippe BROICHOT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Jérôme BURRIER

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2016 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2016, la Société a réalisé à titre individuel un chiffre d'affaires d'un montant de 32.191 K€. Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice s'élevant à 10.777 K€. Par ailleurs, les chiffres d'affaires et résultats consolidés du Groupe sont en léger recul, compte tenu notamment de la baisse anticipée de la division whisky.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016. Nous n'avons également pas de commentaires particuliers à formuler en ce qui concerne les fonctions de comité d'audit exercées directement par le Conseil.

Enfin, nous tenons à remercier tous les collaborateurs du Groupe, dont les efforts et le soutien de l'action du Directoire de la société mère du Groupe qui exerce également l'activité d'holding animatrice, ont permis la concrétisation des résultats qui sont soumis à votre approbation.

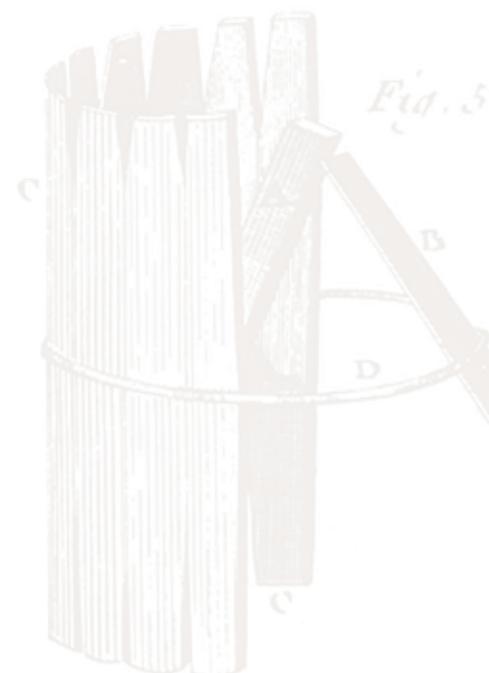
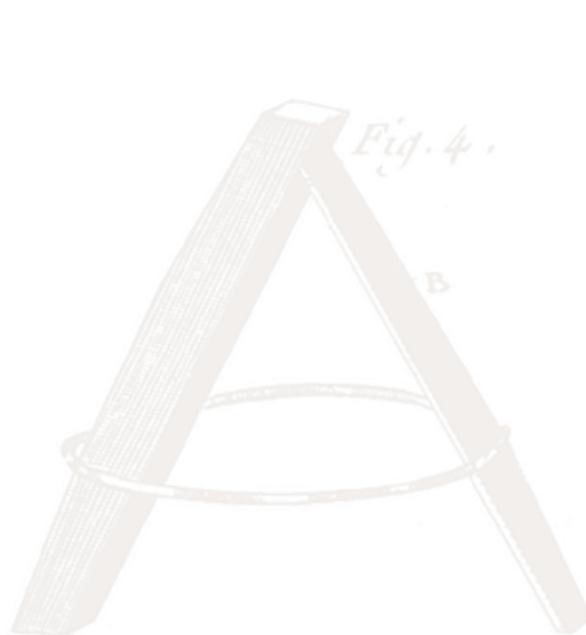
Le Conseil de Surveillance

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

AU 30 AVRIL 2016

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/04/16 IFRS	30/04/15 IFRS
Écart d'acquisition	4.2	60 144	60 950
Immobilisations incorporelles	4.1 et 4.4	2 682	2 599
Immobilisations corporelles	4.1	46 635	32 443
Participations dans les sociétés mises en équivalence	4.3	12 754	11 919
Autres actifs financiers non courants		1 399	1 402
Impôts différés actifs	4.6	5 964	5 897
Total actif non courant		129 578	115 210
Stocks et en-cours	4.7	167 184	145 374
Créances clients	4.8	37 491	48 452
Autres créances d'exploitation	4.8	7 025	5 620
Disponibilités	4.9	66 394	67 831
Total actif courant		278 094	267 277
Total actif		407 672	382 487



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 30 AVRIL 2016

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/04/16 IFRS	30/04/15 IFRS
Capital social	4.10	8 672	8 672
Réserves consolidées		233 444	202 444
Écarts de conversion capitaux propres	4.10	2 193	6 770
Résultat consolidé		28 928	34 216
Écarts de conversion résultat		(219)	1 120
Total des capitaux propres du Groupe		273 018	253 222
Intérêts minoritaires réserves		2 949	2 524
Intérêts minoritaires résultat		346	657
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé		276 313	256 403
Provisions	4.11	627	1 184
Impôt différé passif	4.18	3 116	2 810
Dettes financières long terme	4.13 et 4.14	9 797	19 537
Engagements de retraite	4.12	1 618	1 540
Total Passif non courant		15 158	25 071
Dettes fournisseurs		19 788	20 621
Autres dettes d'exploitation		11 442	15 107
Dettes financières court terme	4.13 et 4.14	84 971	65 285
Total passif courant		116 201	101 013
Total Passif		407 672	382 487

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	30/04/16 IFRS	30/04/15 IFRS
Chiffre d'affaires	3.2 et 5.1	194 987	204 270
Production stockée		2 189	(3 156)
PRODUITS EXPLOITATION		197 176	201 114
Achats de matières et marchandises		(109 214)	(106 294)
Variation de stocks matières et marchandises		14 930	11 002
MARGE BRUTE		102 892	105 822
Autres achats et charges externes		(21 339)	(21 072)
VALEUR AJOUTÉE		81 553	84 750
Subventions d'exploitation		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 035)	(2 125)
Charges de personnel		(35 856)	(34 243)
EXCÉDENT BRUT EXPLOITATION		43 662	48 382
Repr Prov et Transfert de charges	5.4	1 586	1 404
Autres produits		210	316
Dotations aux comptes d'amortissements	4.1	(3 330)	(3 398)
Dotations aux comptes de provisions	5.4	(1 567)	(1 420)
Autres charges de gestion courante		(181)	(175)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		40 380	45 109
Autres éléments d'exploitation	5.2	(522)	(151)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		39 858	44 958
Quote-part de résultat net des co-entreprises	4.3	1 181	951
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE PART DE RÉSULTAT NET DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE		41 039	45 909
Produits financiers	5.3	1 562	3 393
Charges financières	5.3	(1 337)	(652)
Résultat Financier	5.3	225	2 741
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		41 264	48 650
Impôt sur les bénéfices	5.7 et 5.8	(11 979)	(13 819)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		29 285	34 831
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES		0	0
RÉSULTAT NET		29 285	34 831
dont Part du Groupe		28 928	34 216
dont Part des Minoritaires		357	615
RÉSULTAT PAR ACTION	5.1		
de base (résultat net)		5,34	6,31
de base (résultat net des activités poursuivies)		5,34	6,31
dilué (résultat net)		5,34	6,31
dilué (résultat des activités poursuivies)		5,34	6,31

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (RETRAITEMENTS DES ÉLÉMENTS CONSTATÉS EN CAPITAUX PROPRES)

En milliers d'euros	30/04/16	30/04/15
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	29 285	34 831
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	0	0
Ecart de change sur conversion des activités à l'étranger	(4 989)	12 950
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	24 296	47 781
dont Part du Groupe	24 132	46 839
dont Part des Minoritaires	164	942

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	30/04/16	30/04/15
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	29 285	34 831
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 091	3 704
Plus et moins value de cession	(85)	2
Quote-part de subvention d'investissement	(76)	(77)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	(1 181)	(951)
Coût de l'endettement financier net	(332)	(101)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	11 979	13 819
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	42 681	51 227
Variation de stocks	(23 434)	(11 576)
Variation des comptes clients et comptes rattachés	9 005	(6 354)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	(4 888)	1 369
Variation du besoin en fonds de roulement	(19 317)	(16 561)
Dividendes reçus des co-entreprises mises en équivalence	-	-
Intérêts financiers nets versés	332	101
Impôts sur le résultat versés	(11 728)	(15 051)
Autres décaissements nets	(11 396)	(14 950)
A. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	11 968	19 716
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 315)	(6 600)
Variation des immobilisations financières	(63)	(203)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	184	248
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	-	(7 278)
B. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(18 194)	(13 833)
OPÉRATION DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	(4 386)	(4 386)
Variation des dettes financières à court terme	19 968	12 721
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	108	21 034
Remboursements d'emprunts à LMT	(10 055)	(3 595)
Variation des autres dettes financières	(21)	(666)
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	282	10
C. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	5 896	25 118
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	(1 107)	3 287
E. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	67 831	33 543
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE (A+B+C+D+E)	66 394	67 831

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ					INTÉRÊTS MINORITAIRES		TOTAL
	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDÉES	ÉCART CONV. CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	ÉCART CONV. RÉSULTAT	INT. MINO. RESERVES	INTERETS MINO. RESULT	
30-avr-13	8 672	163 943	(231)	22 499	(185)	1 850	255	196 803
AFFECTATION RÉSULTAT		22 499		(22 499)		255	(255)	0
DIVIDENDES VERSÉS PAR TFF		(3 252)						(3 252)
DIVIDENDES VERSÉS AUX MINO						(51)		(51)
RÉSULTAT 30/04/2014				23 775			356	24 131
VAR ÉCART CONV. CAP. PROP.			(4 502)			(125)		(4 627)
ÉCART CONVERSION REST N							4	4
ÉCART CONVERSION REST N-1		(185)			185			0
30-avr-14	8 672	183 005	(4 733)	23 775	0	1 929	360	213 008
AFFECTATION RÉSULTAT		23 775		(23 775)		360	(360)	0
DIVIDENDES VERSÉS PAR TFF		(4 336)						(4 336)
DIVIDENDES VERSÉS AUX MINO						(50)		(50)
RÉSULTAT 30/04/2015				34 216			615	34 831
VAR ÉCART CONV. CAP. PROP.			11 503			285		11 788
ÉCART CONVERSION REST N					1 120		42	1 162
ÉCART CONVERSION REST N-1								0
30-avr-15	8 672	202 444	6 770	34 216	1 120	2 524	657	256 403
AFFECTATION RÉSULTAT		34 216		(34 216)		657	(657)	0
DIVIDENDES VERSÉS PAR TFF		(4 336)						(4 336)
DIVIDENDES VERSÉS AUX MINO						(50)		(50)
RÉSULTAT 30/04/2016				28 928			357	29 285
VAR ÉCART CONV. CAP. PROP.			(4 577)			(182)		(4 759)
ÉCART CONVERSION REST N					(219)		(11)	(230)
ÉCART CONVERSION REST N-1		1 120			(1 120)			0
30-avr-16	8 672	233 444	2 193	28 928	(219)	2 949	346	276 313

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

30/04/2016

INFORMATIONS COMPTABLES

En date du 5 juillet 2016, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe (TFF Group) pour l'exercice clos au 30 avril 2016. Tonnellerie François Frères est une société anonyme cotée immatriculée en France.

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 - GÉNÉRALITÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de TFF Group publiés au titre de l'exercice clos le 30 avril 2016 sont établis conformément aux « *International Financial Reporting Standards* » adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 avril 2016 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 avril 2016.

Les options de première application des normes IFRS retenues par le Groupe lors de la transition aux IFRS sont les suivantes :

- ne pas procéder au retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} mai 2004 ;
- appliquer la norme IFRS 2 (« Paiement en actions ») sur les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005 (aucun plan concerné).

TFF Group n'a pas retenu l'option de comptabiliser en capitaux propres au 1^{er} mai 2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 30 avril 2004, comme cela est permis par la norme IFRS 1, ces écarts étant non significatifs.

Les comptes des sociétés consolidées, établies selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables de TFF Group.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants.

NOUVELLES NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1^{er} mai 2015 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée :

- Droits ou Taxes (IFRIC 21) : prélèvements opérés par les autorités publiques ;

- Avantages au personnel : contribution des employés (amendements à l'IAS 19) ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2010-2012 et IFRS 2011-2013.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE NON ENCORE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

S'agissant des normes ou amendements à des normes adoptés par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} mai 2015, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Mise en équivalence dans les États Financiers Individuels (amendements à l'IAS 27) ;
- Informations à fournir *Disclosure Initiative* (amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ») ;
- Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (amendements à IFRS 11) ;
- Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (amendements à IAS 16 – immobilisations corporelles et IAS 38 – immobilisations incorporelles) ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET DONT L'APPLICATION N'EST PAS ENCORE OBLIGATOIRE

- Classement et évaluation des actifs financiers (IFRS 9) ;
- Comptes de Report réglementaires (IFRS 14) ;
- Produits provenant de contrats avec les clients (IFRS 15) ;
- Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation (Amendements à IFRS 10 et IAS 28) ;
- Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (IAS 12) ;
- Amendement à l'IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie ;
- IFRS 16 – Contrats de location ;
- Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise (Amendements à l'IAS 28 et l'IFRS 10) ;

Le processus de détermination par TFF Group des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. TFF Group estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 - PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

En application de la norme IFRS 10, les états financiers des sociétés dont TFF Group détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

En application de la norme IFRS 11, les états financiers des sociétés sous contrôle conjoints sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de co-entreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle TFF Group en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

1.2.2 Elimination des opérations internes au Groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.2.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Tonnellerie François Frères S.A. et ses filiales au 30 avril de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

1.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de TFF Group. Chaque entité de TFF Group détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres) ;
- Taux historique pour les capitaux propres ;
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		Taux de clôture		Taux moyen	
		Avril 2016	Avril 2015	Avril 2016	Avril 2015
Etats-Unis	USD	1,1403	1,1215	1,10800	1,24287
Australie	AUD	1,4948	1,4161	1,50802	1,44121
Hongrie	FT	311,76	305,83	313,24	312,06
Afrique du Sud	RD	16,1567	13,2413	15,5113	13,8561
Nouvelle Zélande	NZD	1,6357	1,4727	1,65027	1,54993
Chine	HKD	8,8466	8,6925	8,5955	9,6367
Ecosse	GBP	0,7803	0,7267	0,7385	0,7767

1.2.5 Opérations en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

1.2.6 Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique d'effectuer des estimations et de retenir certaines hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par TFF Group sont les dépréciations d'actifs non financiers (note 4.2), la reconnaissance des impôts différés actifs (note 4.5), les provisions et passifs éventuels (note 4.10) et les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.11).

Toutefois, l'impact au sein de TFF Group des estimations est très limité.

1.3 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les **écarts d'acquisition** représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes (pour ceux antérieurs au 1^{er} mai 2011), des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation

est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie). La (ou les) UGT identifiée(s) par le Groupe correspond(ent) à un (des) ensemble(s) homogène(s) générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les **frais de recherche** sont comptabilisés en charges. Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement qui ne remplissent pas les conditions, sont enregistrés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les **autres immobilisations incorporelles** acquises ou créées par TFF Group sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

TFF Group apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de marques.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels, sont amorties sur leur durée d'utilisation. Les durées d'utilité constatées sur les logiciels varient de 3 à 5 ans.

Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du Groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion) :

POSTE COMPTABLE	MODE	DURÉE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

1.3.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré. Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle. Une provision est constituée en fonction du risque estimé.

1.3.5 Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le Groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

Les comptes consolidés de TFF Group enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de la constatation d'un écart d'évaluation sur un terrain ;
- de la comptabilisation des engagements de retraite ;
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

1.3.6 Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

1.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

1.3.8 Provisions réglementées

Les provisions pour hausse de prix sont annulées.

1.3.9 Provisions pour risques

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce aux tiers concernés et d'un plan détaillé approuvé par la direction ou d'un début d'exécution.

1.3.10 Provisions pour engagements de retraite

TFF Group a souscrit, au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises, une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (153 K€) avait

été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137 K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16 K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font désormais l'objet d'une provision.

TFF Group comptabilise ses engagements de retraite ou assimilés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du Personnel ». Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels TFF Group est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans TFF Group. Les provisions figurant au passif sont nettes des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements.

Les principales modifications introduites par l'IAS 19 révisée :

À compter du 1^{er} janvier 2013, selon l'IAS 19 révisée, la méthode dite du corridor est supprimée. Selon ce nouveau texte, les variations d'écarts actuariels sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat.

Par ailleurs, en cas de modification du régime ou à la date de liquidation d'un régime, les coûts des services passés sont immédiatement reconnus alors qu'auparavant ils étaient reconnus sur la durée résiduelle du régime.

Enfin, la composante financière est désormais mesurée à partir des engagements des régimes à prestations définies, de la juste valeur des actifs des plans, de l'impact de la limitation d'actif et du taux d'actualisation, chacun de ces éléments étant retenu à la date d'ouverture de l'exercice.

Auparavant, la composante financière liée aux actifs de couverture était déterminée sur la base d'un taux de rendement attendu des actifs.

L'impact de ce changement de méthode est nul sur les capitaux propres de TFF Group.

Pour les régimes à **cotisations définies**, TFF Group verse des primes à un organisme externe. Ces cotisations sont comptabilisées en charge lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

Pour les régimes à **prestations définies**, la méthode actuarielle utilisée pour valoriser l'engagement net est la

méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. **Le calcul est effectué par des actuaires indépendants qualifiés.**

1.3.11 Provisions pour litiges

Elles sont constituées à la clôture de l'exercice pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Elles sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus et de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

1.3.12 Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place.

1.3.13 Instruments financiers

La politique de TFF Group est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le risque global de TFF Group est principalement un risque export net en dollar américain. TFF Group gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant éventuellement en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

TFF Group gère le risque de taux de manière centralisée en ayant éventuellement recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Comptabilisation

TFF Group utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont, conformément aux normes, évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur (si leur montant est significatif).

1.3.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers à TFF Group, les mouvements internes étant éliminés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par TFF Group sont inclus dans les charges externes.

1.3.15 Engagements donnés

TFF Group n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

1.3.16 Résultat par action

Le Résultat Net Consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Résultat Net Consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

1.3.17 Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant est l'indicateur utilisé par TFF Group pour présenter le niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Le Résultat Opérationnel Courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins-values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs y compris des goodwill ;
- des frais de démarrage des nouvelles activités ;
- des frais de prise de contrôle ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

1.3.18 Résultat financier

Les produits et charges financiers comprennent :

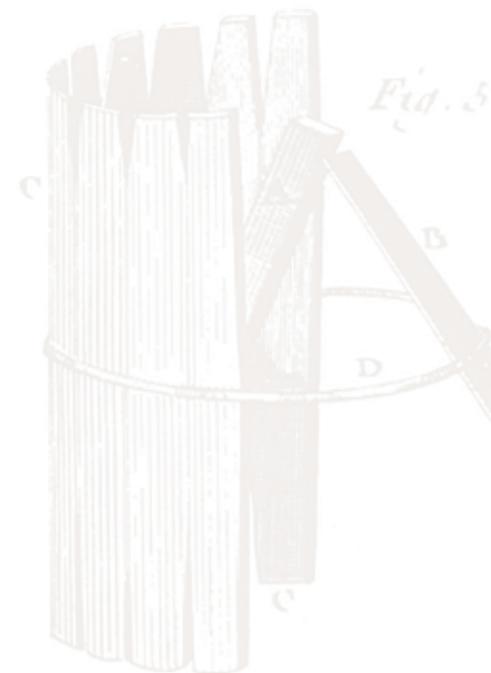
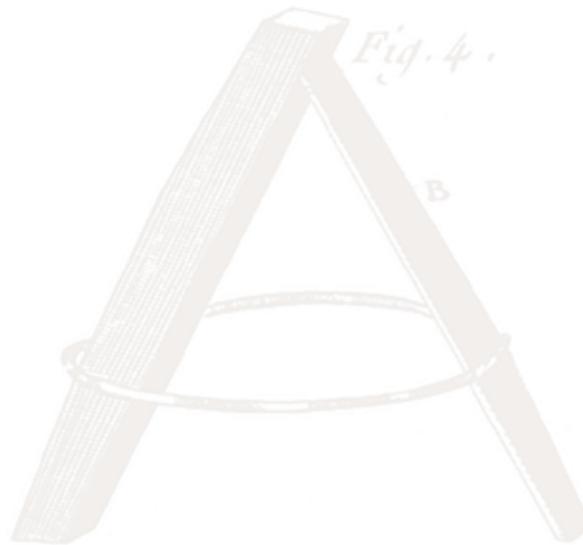
- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

1.3.19 Paiements fondés en actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions accordées aux dirigeants ou salariés de TFF Group n'est en cours à la clôture de l'exercice 2016.

1.3.20 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Ces actifs ou groupes d'actifs sont, le cas échéant, présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs.



NOTE 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

SOCIETE	PAYS	SIEGE SOCIAL	% DET	% INT.	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100 %	100 %	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100 %	100 %	IG
TRONCAIS BOIS MERRAINS	Française	URCAY	100 %	100 %	IG
BRIVE TONNELIERS	Française	BRIVE	100 %	100 %	IG
FOUDRERIE JOSEPH FRANCOIS	Française	BRIVE	100 %	100 %	IG
BOUYOUD DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100 %	100 %	IG
SOGIBOIS	Française	ST ANDRE DE C.	100 %	100 %	IG
LAGREZE	Française	LES ESSEINTES	100 %	100 %	IG
FRANCOIS FRÈRES MANAGEMENT	Française	SAINT ROMAIN	100 %	100 %	IG
DEMPTOS NAPA	Américaine	NAPA	95,04 %	95,04 %	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100 %	100 %	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	100 %	100 %	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50 %	50 %	MEE
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50 %	50 %	MEE
DEMPTOS SOUTH AFRICA	Sud Africaine	PAARL	100 %	100 %	IG
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	95 %	95 %	IG
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	75 %	75 %	IG
CLASSIC OAK NZ	Néo-zélandaise	WELLINGTON	100 %	100 %	IG
CLASSIC OAK AUS	Australienne	BELROSE	100 %	100 %	IG
NV CONSEILS	Française	ST CAPRAIS	100 %	100 %	IG
AROBOIS	Française	GAGNAC/CERE	100 %	100 %	IG
DEMPTOS YANTAI	Chinoise	PENGLAI	100 %	100 %	IG
DEMPTOS LIMITED	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100 %	95,04 %	IG
SPEYSIDE COOPERAGE	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100 %	95,04 %	IG
ISLA COOPERAGE	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100 %	95,04 %	IG
STAVIN INC	Américaine	CORTE MADERA	100 %	100 %	IG
TONN. FRANCOIS FRERES LTD	Irlandaise	DUBLIN	100 %	100 %	IG
SPEYSIDE KENTUCKY	Américaine	SHEPHERDSVILLE	100 %	95,04 %	IG
CAMLACHIE COOPERAGE	Ecossaise	GLASGOW	100 %	95,04 %	IG
TONNELLERIE RADOUX	Française	JONZAC	100 %	100 %	IG
SCIAGE DU BERRY	Française	MEZIERES EN BRENNÉ	100 %	100 %	IG
VICTORIA	Espagnole	HARO LA RIOJA	100 %	100 %	IG
RADOUX USA INC	Américaine	SANTA ROSA	100 %	100 %	IG
RADOUX SOUTH AFRICA	Sud-Africaine	STELLENBOSCH	50 %	50 %	MEE
RADOUX AUSTRALASIA	Australienne	BELROSE	100 %	100 %	IG
TONNELLERIE BERGER	Française	VERTHEUIL	100 %	100 %	IG
SPEYSIDE BOURBON COOP. INC	Américaine	JACKSON	100 %	100 %	IG

IG = Intégration Globale MEE = Mise en Equivalence

2.2 - ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Création Speyside Bourbon Cooperage Inc

La société Speyside Bourbon Cooperage Inc est consolidée pour la première fois au 30 avril 2016. Cette nouvelle entité située à Jackson (Ohio) va abriter une tonnellerie destinée à la production de fûts à bourbon dont la construction est en cours. Elle devrait être opérationnelle dès mi-2016 pour alimenter en fûts neufs les distilleries à bourbon localisées principalement aux USA.

Les frais liés au démarrage de cette nouvelle tonnellerie ont été comptabilisés au 30 avril 2016 en « Autres éléments d'exploitation » pour un montant de 1 228 K€.

Fusion SAS Tonnellerie Demptos/SCI Luzanne

En date du 8 janvier 2016, SCI Luzanne (société consolidée en intégration globale jusqu'au 30 avril 2015) a fait l'objet d'une fusion au sein de Tonnellerie Demptos (société consolidée en intégration globale). Cette fusion est assortie d'un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} mai 2015.

Cette opération n'a eu aucun impact sur les capitaux propres consolidés de TFF Group.

2.3 - SOCIÉTÉ NON CONSOLIDÉES

TFF Group ne consolide pas les participations suivantes en raison de l'intérêt négligeable qu'elles représentent au regard de l'image fidèle :

- 50 % de la société australienne Cpak Pty Ltd (filiale de Classic Australie)
- 50 % de la société française Stavard (filiale de Stavin Inc)
- 50 % de la société Vinissimo (filiale de Classic Australie)

NOTE 3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le principal Directeur Opérationnel (CODM) au sens de l'IFRS 8 est le Président du Directoire. L'analyse du découpage sectoriel de TFF Group a été réalisée sur la base du reporting interne.

TFF Group exerce son activité principale dans les métiers de la tonnellerie.

Les autres activités de TFF Group (foudrerie, produits de boiserie...), demeurant mineures par rapport à la tonnellerie, n'ont pas à être présentées séparément.

L'activité « fûts à whisky » fait partie intégrante de l'activité tonnellerie. Cette analyse a d'ailleurs été faite par les sociétés du secteur qui sont cotées et traduit la présentation du reporting interne de TFF Group.

TFF Group n'a pas à présenter d'information particulière par secteur d'activité. En revanche, des informations sectorielles par secteur géographiques figurent ci-dessous.

3.2 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Ventes externes

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
France	29 405	25 607
USA	56 368	55 302
Europe	74 935	83 415
Océanie et Afrique du Sud	22 458	21 094
Autres zones	11 821	18 852
Total	194 987	204 270

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
France	46 050	44 717
USA	51 859	37 422
Europe	11 513	13 078
Océanie et Afrique du Sud	14 180	14 072
Autres zones	12	24
Total	123 614	109 313

NOTE 4. COMPLÉMENTS SUR LE BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

4.1 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	30/04/15	Var change	Acquisitions	Diminutions	30/04/16
Immobilisations incorp.					
Ecart acquisition	63 949	(815)	0	0	63 134
Autres	3 377	(1)	189	(27)	3 538
Total	67 326	(816)	189	(27)	66 672
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 188	(45)	650	(1)	7 792
Constructions	26 067	(492)	1 839	(7)	27 407
Autres immobilisations	36 812	(584)	3 452	(888)	38 792
Immobilisations en cours	2 308	(26)	12 185	0	14 467
Total	72 375	(1 147)	18 126	(896)	88 458
Total des valeurs brutes	139 701	(1 963)	18 315	(923)	155 130
AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)					
Immobilisations incorp.					
Ecart acquisition	2 999	(9)	0	0	2 990
Autres	778	(1)	104	(25)	856
Total	3 777	(10)	104	(25)	3 846
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 094	0	100	(9)	1 185
Constructions	12 882	(112)	868	(6)	13 632
Autres immobilisations	25 843	(424)	2 258	(784)	26 893
Immobilisations en cours	113	0	0	0	113
Total	39 932	(536)	3 226	(799)	41 823
Total des amortissements	43 709	(546)	3 330	(824)	45 669
VALEURS NETTES (en milliers d'euros)					
Immobilisations incorp.	63 549	(806)	85	(2)	62 826
Immobilisations corporelles	32 443	(611)	14 900	(97)	46 635
Total des valeurs nettes	95 992	(1 417)	14 985	(99)	109 461

4.2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

En milliers d'euros	Année d'acquisition	Valeur nette
Demptos	1993	0
Treuil	1997	106
Sogibois	1999 et 2002	2 351
Trust Intern	2000	768
Ap John	2001 et 2006	5 409
Tonn.Prov.	2004	93
Classic Oak	2006	2 206
Classic NZ	2006	1 344
Demptos Espagne	2006	151
Arobois	2007 et 2011	431
NV Conseils	2007	2
Speyside	2008	1 407
Isla	2008	1 710
Stavin Inc.	2009 et 2012	18 819
Camlachie	2011	2 638
Radoux	2012	18 598
Barriclean	2012	225
Tonnellerie Berger	2014	3 886
Total		60 144

TFF Group réalise, au minimum, une fois par an, à la clôture un test de dépréciation de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Tonnellerie », au sein de laquelle l'intégralité des écarts d'acquisition ont été alloués. Ce test consiste à comparer la valeur comptable de l'UGT « Tonnellerie » et sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est enregistrée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable pour la différence entre ces deux montants. Aucune perte de valeur n'a été constatée sur le période en cours ni sur la période précédente.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Tonnellerie », au sein de laquelle l'intégralité des écarts d'acquisition ont été alloués, a été déterminée sur la base de l'estimation de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée en tenant compte des prévisions de flux de trésorerie futurs approuvés par la direction et couvrant une période de 3 ans. Cette période est constituée du budget établi pour l'année suivant la clôture des comptes annuels, ainsi que les deux années suivantes pour le plan.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'un BFR normatif et ne tiennent pas compte des éventuelles restructurations et des investissements qui améliorent la performance des actifs.

Les flux de trésorerie futurs estimés au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés en utilisant un taux de croissance de :

- 2 % pour les 4 années suivants la dernière année du plan ;
- 1,5 % pour les années suivantes jusqu'à l'infini.

Les autres hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- Un taux d'impôt normatif de 30 %.

Compte tenu du business model de TFF Group, les hypothèses clés, permettant de déterminer la valeur recouvrable, sont le taux de croissance et le taux d'actualisation. TFF Group considère qu'aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne peut conduire à ce que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Des tests de sensibilité ont été réalisés :

- une augmentation et une baisse de 1 % du taux de croissance perpétuelle de 1,5 % aurait un impact de respectivement + 13,6 % et - 9,9 % sur la valeur recouvrable ;
- une augmentation et une baisse de 1 % du taux d'actualisation après impôt de 8 % aurait un impact de respectivement - 14,3 % et + 19,6 % sur la valeur recouvrable.

Chacune des variations d'hypothèses, prises individuellement, ne conduit pas à des valeurs recouvrables inférieures aux valeurs comptables au 30 avril 2016.

4.3 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les co-entreprises sont les sociétés dans lesquelles TFF Group dispose contractuellement d'un contrôle conjoint.

Hypothèses et jugements ayant amené à classer ces sociétés en Mise en Equivalence

L'étude des contrats de partenariats avec ces sociétés a démontré une répartition du contrôle et des pouvoirs de décision entre les partenaires et TFF Group ce qui a amené le Groupe à les consolider par la méthode de la mise en équivalence. Jusqu'au 30 avril 2014, ces sociétés étaient consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Synthèse des participations dans les co-entreprises

En milliers d'euros	% contrôle	Brut	Depreciations	30/04/16 Net	30/04/15 Net
Groupe Trust	50 %	12 410		12 144	11 184
Radoux South Africa	50 %	607		610	735
Total des participations dans les co-entreprises mises en équivalence				12 754	11 919

Variation de la valeur d'équivalence des co-entreprises au cours de la période

En milliers d'euros	30/04/16	30/04/15
Valeur nette des titres en début d'exercice	11 919	10 401
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	1 181	951
Dividendes distribués		
Acquisitions		
Cessions		
Ecarts de conversion	-3 46	567
Dépréciations		
Valeur nette des titres à la clôture	12 754	11 919

4.4 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles dont le montant net s'élève à 2 682 K€ sont principalement composées de marques (2 172 K€) et de logiciels.

4.5 - CONTRATS DE LOCATION

La méthode préférentielle est appliquée pour les biens acquis en crédit-bail.

Ainsi, les immobilisations financées au moyen de contrats de crédit-bail sont comptabilisées au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la valeur de marché du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Au compte de résultat, les redevances de crédit-bail sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien.

Au 30 avril 2016, le montant des immobilisations et dettes financières liées aux contrats de crédit-bail en cours sont les suivants :

	Valeurs brutes	Valeurs financières nettes	Dettes restant dues	Part < 1 an	Part > 1 an
Matériel	2 628	1 306	0	0	0

4.6 - IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF (EN MILLIERS D'EUROS)

Impôt différé sur comptes DNC	37
Impôt différé sur comptes François Inc	30
Impôt différé sur comptes Stavin Inc	530
Impôt différé sur comptes AP John	136
Impôt différé sur comptes Classic Oak Australie	341
Impôt différé sur comptes Radoux Australie	6
Impôt différé sur comptes Speyside Bourbon	562
Impôt différé sur comptes Radoux Inc	75
Impôt différé sur décalages temporaires	162
Impôt différé sur amortissements	1
Impôt différé sur engagements de retraite	398
Impôt différé sur marges en stock	3 686
	5 964

L'impôt différé actif constitué dans les comptes sociaux Speyside Bourbon Cooperage Inc (562 K€) correspond au déficit fiscal reportable généré sur cet exercice suite à la constitution de cette nouvelle société (frais de démarrage constatés en pertes). Ces déficits seront apurés à horizon 3 ans.

4.7 - STOCKS

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
Matières premières	148 940	127 221
Produits finis	27 345	28 052
Marchandises	2 941	3 409
STOCKS BRUTS	179 226	158 682
Elimination marge en stock	(10 818)	(12 291)
STOCKS BRUTS APRÈS MARGE EN STOCK	168 408	146 391
Provision pour dépréciation des stocks	(1 224)	(1 017)
STOCKS NETS	167 184	145 374

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 134 032 K€.

4.11 - PROVISIONS POUR CHARGES

En milliers d'euros	30/04/2015	Augmentations	Diminutions	30/04/2016
Litiges	276	84	25	335
Impôt	626	10	626	10
Autres	282			282
Total	1 184	94	651	627

La part à plus d'un an (passifs non courants) des provisions s'élève à 627 K€.

4.8 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
Créances clients	39 000	49 962
Provisions pour clients douteux	(1 509)	(1 510)
CLIENTS NETS	37 491	48 452
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	7 025	5 620

Au 30/04/2016, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales et de charges constatées d'avance.

4.9 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
Disponibilités et placements monétaires à court terme	66 394	67 831
Financements à court terme (note 4.13)	(84 971)	(65 285)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	(18 577)	2 546

4.10 - CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

Le **capital social** du Groupe est fixé à la somme de 8 672 000 euros. Il est divisé en 5 420 000 actions de 1,60 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La rubrique **écarts de conversion** est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours du dollar américain et du dollar australien.

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
USD	6 594	2 570
FORINT	(2 103)	(2 120)
AUD	1 837	2 700
GBP	(3 962)	3 460
Autres Devises	(173)	160
ÉCART DE CONVERSION CAPITAUX PROPRES	2 193	6 770

4.12 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En milliers d'euros	30/04/2015	Var change	Augment	Diminutions	30/04/2016
Provisions pour Engagements de retraite	1 540	(21)	119	(20)	1 618
Total	1 540	(21)	119	(20)	1 618

La provision est nette des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion. Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société de TFF Group.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements des obligations de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Les hypothèses retenues pour la France, pays dont les engagements sont les plus significatifs (1 256 K€) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,40 % ;
- Taux d'augmentation moyen des salaires : de 1,75 % à 4 % en fonction de l'âge et de la catégorie d'emploi (y compris inflation).

4.13 - MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	30/04/2015	Var change	Augment.	Diminutions	30/04/2016
Emprunts à long et moyen terme	29 586	(54)	99	(10 042)	19 589
Concours bancaires	55 195		20 242	(277)	75 160
Intérêts courus sur dettes financières	20		19	(20)	19
S/Total dettes financières bancaires	84 801	(54)	20 360	(10 339)	94 768
Emprunts et dettes financières divers	21			(21)	0
Total	84 822	(54)	20 360	(10 360)	94 768

Emprunts à long et moyen terme : 19 589 K€, dont :

- Taux variable 19 585 K€
- Taux fixe 4 K€

4.14 - ÉCHEANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
À moins d'un an	84 971	65 285
Entre un et cinq ans	9 797	19 537
À plus de cinq ans		
Total	94 768	84 822

fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau de TFF Group qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risques liés à la fluctuation des taux de change

TFF Group réalise une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. TFF Group présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. Pour ce faire, l'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation desdits éléments financiers dans les comptes consolidés de TFF Group et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine. Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une

4.15 - OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. TFF Group est soumis au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de TFF Group est principalement contractée à taux flottants et libellée en euros et en dollars américains. La politique de TFF Group vise à réduire son exposition aux

baisse des revenus ou des actifs des sociétés de TFF Group dont les comptes sont en devises étrangères.

Les sociétés de TFF Group sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale de TFF Group, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du Groupe. En raison de la volatilité des taux de change, TFF Group peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du Groupe disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, TFF Group ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'auront pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

Risque de liquidité de la dette

Compte tenu de la structure financière très saine de TFF Group, il n'existe aucun risque de liquidité de la dette. L'endettement financier net ne représente, en effet, que 6.6 % des capitaux propres consolidés de TFF Group. TFF Group ne possède aucun covenant bancaire.

4.16 - RISQUE DE CRÉDIT

De par son activité commerciale, TFF Group est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

TFF Group entretient des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique de TFF Group est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

4.17 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à court et long terme est majoritairement à taux variable. Compte tenu de la situation baissière des taux, TFF Group a décidé de différer ses opérations de couverture.

4.18 - IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF

Impôt différé sur comptes Speyside	193
Impôt différé sur comptes Speyside Kentucky	166
Impôt différé sur comptes Stavin Inc.	210
Impôt différé sur comptes Camlachie	4
Impôt différé sur comptes Radoux Inc	14
Impôt différé sur comptes Radoux Australasia	9
Impôt différé sur éliminations intra-groupe	2
Impôt différé sur écarts de conversion passif	1
Impôt différé sur retraitement amort. dérogatoires	230
Impôt différé sur amortissements	87
Impôt différé sur provision pour hausse de prix	234
Impôt différé sur frais acquisition de titres	127
Impôt différé sur activation de charges	738
Impôt différé sur écart d'évaluation terrain Luzanne	658
Impôt différé sur crédit-bail	443
	3 116

4.19 - ÉCHEANCIERS DES PASSIFS

En milliers d'euros	30/04/16	Moins d'un an	Plus d'un an
Provisions	627		627
Impôts différés passifs	3 116	511	2 605
Dettes financières long terme	9 797		9 797
Engagements de retraite	1 618		1 618
Dettes fournisseurs	19 788	19 788	
Autres dettes d'exploitations	11 442	11 442	
Dettes financières court terme	84 971	84 971	
Total	131 359	116 712	14 647

NOTE 5. COMPLÉMENTS SUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(EN MILLIERS D'EUROS)

5.1 - VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2016 par rapport à 2015 est de - 9 283 K€, soit - 4,5 %.

Cette progression peut se décomposer de la façon suivante :

- Effet variation de change :5 946 K€
- Effet périmètre :307 K€
- Décroissance organique :(15 536) K€

5.2 - AUTRES ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
Résultat de cession d'actif	85	(2)
Quote-part Subvention d'investissement	76	77
Produits nets ou charges nettes sur exercices antérieurs	199	42
Dotations ou reprises nettes aux provisions sur autres éléments d'exploitation	557	(32)
Pénalités	(326)	(250)
Transferts de charges	73	74
Incendie bois	0	(11)
Frais démarrage Speyside Bourbon	(1 228)	
Autres	42	(49)
AUTRES ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION	(522)	(151)

5.3 - RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
Intérêts et assimilés	788	635
Gains de change	688	2 673
Reprises provision risque financier	2	0
Autres produits financiers	84	85
PRODUITS FINANCIERS	1 562	3 393
Intérêts et assimilés	(456)	(534)
Pertes change	(881)	(116)
Dotations provision risque financier		(2)
CHARGES FINANCIÈRES	(1 337)	(652)
RÉSULTAT FINANCIER	225	2 741

5.4 - DÉTAIL DES DOTATIONS ET DES REPRISES DE PROVISION D'EXPLOITATION

Dépréciation des stocks	1 014
Dépréciation des créances clients	434
Engagements de retraite	119
Total Dotations aux provisions	1 567
Dépréciation des stocks	804
Dépréciation des créances clients	423
Engagements de retraite et médailles du travail	20
Transferts de charges	339
Total reprise provision et transferts de charges	1 586

5.5 - CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au titre de l'année civile 2015 est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 523 K€.

5.6 - PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 30 avril 2016, aucun plan d'options n'est en cours.

5.7 - VENTILATION PAR NATURE DE LA CHARGE D'IMPÔT

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
Impôt courant	11 728	15 051
Impôt différé	251	(1 232)
Total	11 979	13 819

5.8 - PREUVE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 29,0 % au 30 avril 2015 à 29,9 % au 30 avril 2016.

En milliers d'euros	30/04/2016	30/04/2015
Résultat avant effet goodwill, résultats sociétés MEE et impôt	40 083	47 699
Impôt théorique (à 33,33 %)	13 361	15 900
Contribution 3,3 %	112	132
Crédit d'impôt recherche, mécénat et apprenti	(320)	(313)
Taxe dividendes	130	130
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(1 221)	(2 187)
Autres différences et différences permanentes	(83)	157
Impôt comptabilisé	11 979	13 819

5.9 - RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES

Aucune activité n'a été cédée ou abandonnée au cours des deux derniers exercices.

5.10 - RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles dilutives en actions.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

En milliers d'euros ou nombre d'actions	30/04/2016	30/04/2015
Activités poursuivies et cédées		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action	28 928	34 216
Résultat des activités cédées		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 420 000	5 420 000
Effet de la dilution (options d'achat d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	5 420 000	5 420 000
Résultat de base par actions (euros)	5,34	6,31
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	5,34	6,31
Résultat dilué par actions (euros)	5,34	6,31
Résultat dilué par actions des activités poursuivies (euros)	5,34	6,31

5.11 DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Les dividendes versés en 2015 au titre de l'exercice clos le 30 avril 2015 ont été de 4 336 milliers d'euros, soit 0,80 euro par action, et ont été mis en paiement le 6 novembre 2015.

Au titre de l'exercice 2016, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 0,60 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 3 252 milliers d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 8 novembre 2016. Ce dividende n'est pas reconnu comme passif au 30 avril 2016. En outre, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende exceptionnel de 0,20 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 1 084 milliers d'euros.

NOTE 6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 - EFFECTIF MOYEN

	30/04/2016	30/04/2015
EFFECTIF GROUPE	748	705

6.2 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par les sociétés du Groupe sont peu significatifs eu égard à la taille de TFF Group.

Les financements long terme contractés par TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES (solde restant dû au 30 avril 2016 : 19 514 K€) ne sont assortis d'aucune garantie particulière.

6.3 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de Direction (Conseil de Surveillance et Directoire) de TFF Group, s'est élevé à 862 K€ pour l'exercice 30 avril 2016 et 1 024 K€ pour l'exercice 30 avril 2015.

Le détail de ces rémunérations figure dans le tableau suivant :

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la Société ou de ses filiales) (en €)	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	48.000		2.000	50.000	90.230
Jérôme François	Président du Directoire	808.249	Voiture		808.249	929.661
Noëlle François	Membre du Directoire	Néant				
Nathalie Meo	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Total		856.249		6.000	862.249	1.023.891

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable, hormis le cas échéant des primes ponctuelles ou exceptionnelles,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la sSociété au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

6.4 - PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2016, TFF Group n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 458 K€.

6.5 HONORAIRES FACTURÉS AU TITRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus par TFF Group au cours des exercices 2016 et 2015 s'élèvent respectivement à 312 K€ et 259 K€ dont 312 K€ en 2016 et 259 K€ en 2015 au titre du contrôle légal.

6.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

TFF Group a réalisé deux opérations de croissance externe depuis la clôture :

- Acquisition de la SAS LEJEUNE en date du 9 mai 2016, fabricant français spécialiste de la conception de Cuves et Garde Vin INOX.
- Acquisition de la SA IDELOT en date du 4 juillet 2016, exerçant une activité d'exploitation forestière.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE : 1^{ER} MAI 2015 - 30 AVRIL 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 1.3.3 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks au sein du Groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 27 juillet 2016
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIÉS
Représentée par Philippe BROICHOT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Jérôme BURRIER

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2016

	2016		2015	
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Concessions, brevets	72	62	10	1
Terrains	527	14	513	517
Constructions	4 226	3 024	1 202	1 299
Matériel et outillage industriels	2 300	2 014	286	331
Autres immobilisations corporelles	697	530	167	175
Immobilisations en cours	30	0	30	13
Titres de participation	82 841	0	82 841	69 687
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total de l'actif immobilisé	90 694	5 644	85 050	72 025
ACTIF CIRCULANT ET RÉGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	21 501		21 501	19 138
En-cours de production de biens	41		41	20
Stocks produits finis	1 348		1 348	1 158
Stocks marchandises	177		177	137
Avances et acomptes versés	45		45	51
Clients et comptes rattachés	7 598	536	7 062	7 760
Autres créances	41 405		41 405	28 092
Disponibilités	18 151		18 151	30 564
Charges constatées d'avance	1 103		1 103	1 264
Écart conversion actif	260		260	443
Total de l'actif circulant	91 629	536	91 093	88 627
TOTAL DE L'ACTIF	182 323	6 180	176 143	160 652

BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2016

	2016	2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 672	8 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 133	3 133
Réserve légale	913	913
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	32 376	26 845
Résultat de l'exercice	10 777	9 867
Subventions d'investissements	27	31
Provisions réglementées	0	0
Total capitaux propres	55 898	49 461
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	463	495
Total provisions pour risques et charges	463	495
DETTES ET RÉGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	93 884	83 904
Emprunts et dettes financières divers	4	48
Avances et acomptes reçus	10	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 051	5 252
Dettes fiscales et sociales	949	1 849
Autres dettes	19 552	18 922
Produits constatés d'avance	0	0
Écarts de conversion Passif	332	712
Total des dettes	119 782	110 696
TOTAL DU PASSIF	176 143	160 652

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIÉTÉ MÈRE AU 30 AVRIL 2016

	Montants au 30/04/16 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/15 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	32 191	100,0 %	33 467	100,0 %
Production stockée	211	0,7 %	62	0,2 %
Production immobilisée	0	0,0 %	0	0,0 %
Produits d'exploitation	32 402	100,7 %	33 530	100,2 %
Achats de matières et marchandises	(7 565)	- 23,5 %	(8 061)	- 2 4,1 %
Variation de stocks marchandises	40	0,1 %	(65)	- 0,2 %
Achats de matières premières	(12 181)	- 37,8 %	(11 803)	- 35,3 %
Variation de stocks matières premières	2 363	7,3 %	2 093	6,3 %
Marge brute	15 058	46,8 %	15 694	46,9 %
Autres achats et charges externes	(4 082)	- 12,7 %	(3 932)	- 11,7 %
Valeur ajoutée	10 977	34,1 %	11 762	35,1 %
Subventions d'exploitation	0	0,0 %	0	0,0 %
Impôts, taxes et versements assimilés	(412)	- 1,3 %	(449)	- 1,3 %
Charges de personnel	(2 773)	- 8,6 %	(2 657)	- 7,9 %
Excédent brut d'exploitation	7 792	24,2 %	8 656	25,9 %
Produits divers, reprises de provisions	437	1,4 %	155	0,5 %
Dotations aux comptes d'amortissements	(391)	- 1,2 %	(394)	- 1,2 %
Dotations aux comptes de provisions	(180)	- 0,6 %	(75)	- 0,2 %
Autres charges de gestion courante	(9)	0,0 %	(10)	0,0 %
Résultat d'exploitation	7 648	23,8 %	8 334	24,9 %
Produits financiers	6 866	21,3 %	5 454	16,3 %
Charges financières	(827)	- 2,6 %	(625)	- 1,9 %
Résultat financier	6 040	18,8 %	4 829	14,4 %
Résultat courant avant impôt	13 688	42,5 %	13 163	39,3 %
Produits exceptionnels	54	0,2 %	312	0,9 %
Charges exceptionnelles	0	0,0 %	(26)	- 0,1 %
Intéressement	(248)	- 0,8 %	(294)	- 0,9 %
Impôt sur les bénéfices	(2 716)	- 8,4 %	(3 287)	- 9,8 %
RÉSULTAT NET COMPTABLE	10 777	33,5 %	9 867	29,5 %

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIÉTÉ MÈRE

En milliers d'Euros	30/04/16	30/04/15
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	10 777	9 867
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
- Amortissements et provisions (dotations et reprises)	467	- 31
- Variation de stocks	- 2 614	- 2 090
- Plus ou moins value de cessions d'immobilisations	- 17	- 34
- Subventions réintégrées au résultat	- 5	- 4
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur les opérations d'exploitation ou augmentation du besoin en fonds de roulement	- 1 271	1 278
A. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	7 337	8 986
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	- 11	- 2
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	- 250	- 255
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	- 13 154	- 8 571
Décassements provenant de l'octroi de prêts et de dépôts		
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations corporelles	17	60
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations financières	0	0
Encaissements résultants du remboursement de prêts et de dépôts	0	0
B. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-13 398	-8 768
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	- 4 336	- 4 336
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	0	21 000
Remboursements d'emprunts à LMT	- 9 810	- 1 962
Variation des comptes courants d'associé ou du groupe y compris compte courant intégration fiscale	- 8 069	680
Variation des autres dettes financières	0	0
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	0	0
C. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 22 215	15 382
E. DETTE FINANCIÈRE NETTE À COURT TERME À L'OUVERTURE	- 27 616	- 43 216
TRÉSORERIE OU DETTE FINANCIÈRE NETTE À COURT TERME À LA CLÔTURE (A+B+C+D)	- 55 892	- 27 616

Les C/C reflétant les besoins et excédents de trésorerie des filiales centralisées ont été neutralisés par la dette nette à court terme. De ce fait, la dette nette à court terme représente l'excédent de FRANCOIS FRÈRES uniquement.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société Tonnellerie François Frères de l'exercice clos le 30 avril 2016.

NOTE 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés selon les normes définies par le Plan Comptable Général approuvé par arrêté ministériel du 08 septembre 2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du Code de Commerce. Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations significatives sont indiquées.

1.2 - MÉTHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

En vertu des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC, les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur les durées d'utilisation de leurs composants. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion) :

POSTE COMPTABLE	MODE	DURÉE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

1.2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les frais afférents à l'acquisition des titres sont maintenus en charge lorsqu'ils sont encourus.

À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.2.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

1.2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.2.6 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres. Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

1.2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

1.2.8 Indemnités de départ en retraite

La Société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.2.9 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.10 Intégration fiscale

Au 1^{er} mai 1997, la société Tonnellerie François Frères s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société Tronçais Bois Merrains était intégrée fiscalement. À compter de l'exercice 2006, les sociétés Brive Tonneliers et Foudrierie François sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale de Tonnellerie François Frères.

À compter de l'exercice 2008/2009, la société Bouyouf Distribution est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société mère Tonnellerie François Frères enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, Tonnellerie François Frères a constitué sur les exercices précédents une provision pour impôt. Cette provision s'élève à 463 K€ au 30 avril 2016. Ce montant correspond à l'économie d'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par les filiales que la société mère devra leur restituer.

1.2.11 Gestion de trésorerie centralisée

Depuis 2001, La société Tonnellerie François Frères a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de Tonnellerie François Frères sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par Tonnellerie François Frères. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

Tonnellerie François Frères est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de Tonnellerie François Frères sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

1.2.12 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour la contre-valeur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs, passifs et engagements hors bilan existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

1.2.13 Instruments financiers

La politique du Groupe (TFF Group) est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives. Ces risques font l'objet d'un suivi qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

TFF Group gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant éventuellement en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

TFF Group gère le risque de taux de manière centralisée en ayant éventuellement recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

NOTE 2. COMPLÉMENTS SUR LE BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)

2.1 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS SUR L'EXERCICE 2015/2016

	30/04/2015	Augmentations	Diminutions	30/04/2016
Immobilisations incorporelles				
Autres	60	12	-	72
Total	60	12	-	72
Immobilisations corporelles				
Terrains	527	-	-	527
Constructions	4 175	51	-	4 226
Autres immobilisations	2 895	182	(81)	2 996
Immobilisations en cours	13	24	(7)	30
Total	7 610	257	(88)	7 779
Immobilisations financières				
Autres participations	69 687	13 154	-	82 841
Dépôts et cautionnements	3	-	-	3
Prêts	-	-	-	-
Total	69 690	13 154	-	82 844
Total des valeurs brutes	77 360	13 423	(88)	90 695

2.2 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS SUR L'EXERCICE 2015/2016

	30/04/2015	Augmentations	Diminutions	30/04/2016
Immobilisations incorporelles				
Autres	59	3	-	62
Total	59	3	-	62
Immobilisations corporelles				
Terrains	10	4	-	14
Constructions	2 876	148	-	3 024
Autres immobilisations	2 390	236	(81)	2 544
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total	5 275	388	(81)	5 582
Total des amortissements	5 335	391	(81)	5 644

2.3 - PROVISION SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Néant.

2.4 - STOCKS AU 30 AVRIL 2016

	30/04/2016	30/04/2015
Matières premières	21 501	19 138
Produits finis	1 388	1 178
Marchandises	177	137
STOCKS BRUTS	23 067	20 453
Provision pour dépréciation des stocks	-	-
STOCKS NETS	23 067	20 453

Les stocks de merrains s'élèvent à 21 153 K€ au 30 avril 2016.

2.5 - ÉCARTS DE CONVERSION

Les comptes font apparaître :

- un écart de conversion actif pour 260 K€ ;
- un écart de conversion passif de 332 K€.

Ces écarts résultent de l'ajustement à leur cours de clôture par rapport à l'Euro

- des avances en devises consenties par Tonnellerie François Frères à ses filiales ;
- et des emprunts en devises contractés par Tonnellerie François Frères.

2.6 - ÉTAT DES CRÉANCES AU 30 AVRIL 2016

	Total	- 1 an	+ 1 an
Prêts	3	3	
Autres immobilisations financières	-		
Clients douteux	635		635
Autres créances clients	6 964	6 964	
Acomptes fournisseurs	45	45	
Taxe sur la valeur ajoutée	327	327	
Impôt Société	881	881	
Groupe et associés ⁽¹⁾	40 192	40 192	
Débiteurs divers	5	5	
Charges constatées d'avance	1 103	1 103	
TOTAL	50 155	49 520	635

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, Tonnellerie François Frères (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons, en « Groupe et associés » débiteurs chez Tonnellerie François Frères, les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2016 (19 678 K€). Cette ligne comprend aussi sur l'exercice les avances faites par Tonnellerie François Frères dans le cadre de l'acquisition de Stavin (5 365 K€ prêtés à François Inc) et de Speyside Bourbon Cooperage Inc (1 351 K€ prêtés à Speyside Bourbon Cooperage Inc et 7 785 K€ prêtés à François Inc) ainsi que des avances faites à Radoux (6 011 K€).

2.7 - CAPITAUX PROPRES AU 30 AVRIL 2016

2.7.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	5 420 000	1.6	8 672

2.7.2 Mouvements de la situation nette (hors provision réglementée et subvention d'investissement)

	30/04/2015	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augmentation capital	30/04/2016
Capital	8 672				8 672
Prime d'émission	3 133				3 133
Réserve légale	913				913
Réserve réglementée	-				-
Autres réserves	26 846	5 531			32 377
Résultat de l'exercice N-1	9 867	(5 531)	(4 336)		-
Résultat de l'exercice	-	10 777			10 777
Total	49 431	10 777	(4336)	-	55 872

2.7.3 Subvention d'investissement

	30/04/2015	Subvention obtenue	Subvention réintégrée	30/04/2016
Subvention	31		5	27

2.7.4 Provisions réglementées

	30/04/2015	dotations	reprises	30/04/2016
Provisions pour hausse de prix	-		-	-
Total	-	-	-	-

2.8 Provisions pour risques et charges au 30 avril 2016

	30/04/2015	dotations	reprises	30/04/2016
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour charges	495	-	32	463
Total	495	-	32	463

La provision pour charges (463K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de Foudrerie François utilisés par Tonnellerie François Frères, devant être restituée à sa filiale.

2.9 - DETTES FINANCIÈRES AU 30 AVRIL 2016

2.9.1 Mouvements des dettes financières

	30/04/2015	Augmentations	Diminutions	30/04/2016
Emprunts à long et moyen terme	29 310		9 805	19 505
Concours bancaires ⁽¹⁾	54 573	39 096	19 309	74 360
Intérêts courus sur dettes financières	21		1	20
Sous total dettes financières bancaires	83 904	39 096	29 115	93 885
Emprunts et dettes financières divers	48		45	4
Total	83 952	39 096	29 160	93 889

Emprunts à long et moyen terme : 19 505, dont

- taux variable 19 505
- taux fixe 0

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (Tonnellerie François Frères).

2.9.2 Échéancier des dettes financières

A moins d'un an	9 767
Entre un et cinq ans	9 746
A plus de cinq ans	-
Total	19 513

2.10 - DETTES D'EXPLOITATION AU 30 AVRIL 2016

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

2.11 - CHARGES À PAYER

	30/04/2016	30/04/2015
Intérêts courus sur emprunts	9	21
Fournisseurs	1 588	1 463
Dettes sociales	686	709
Dettes fiscales	160	189
Total charges à payer	2 443	2 382

2.12 - PRODUITS À RECEVOIR

	30/04/2016	30/04/2015
Groupe	-	-
Clients	11	28
Autres	-	-
Total produits à recevoir	11	28

2.13 - ENTREPRISES LIÉES AU 30 AVRIL 2016

Les transactions effectuées par Tonnellerie François Frères avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/2016	30/04/2015
Titres de participation	82 841	69 687
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients	3 980	4 644
Autres créances	40 198	27 610
Dettes financières		
dettes fournisseurs	2 522	3 204
Autres dettes	19 552	18 922
Charges financières	103	200
Produits financiers	6 192	4 780

2.14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice clos au 30/04/2016, Tonnellerie François Frères a enregistré les opérations suivantes auprès d'entreprises liées :

- Locations immobilières :232 K€ (charges) ;
- Prestations de services :721 K€ (charges) ;
- Rémunérations au titre de la présidence : 426 K€ (produits) ;
- Prestations de services :597 K€ (produits).

Ces conventions ont toutes été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 3. COMPLÉMENTS SUR LE RÉSULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

3.1 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/04/2016	30/04/2015
France	7 111	6 876
Europe	5 385	4 701
Océanie/Afrique du Sud	5 704	5 315
Amérique du Sud	934	670
Etats Unis	11 911	14 727
Autres	1 147	1 178
Total chiffre d'affaires	32 191	33 467

3.2 - RÉSULTAT FINANCIER AU 30 AVRIL 2016

Intérêts et assimilés	625
Gain de change	294
Escomptes	-
Reprises provisions risques financiers	-
Produits de participations	5 948
PRODUITS FINANCIERS	6 866
Intérêts et assimilés	393
Pertes de change	434
Provisions risques et charges financiers	-
CHARGES FINANCIÈRES	827
RÉSULTAT FINANCIER	6 040

3.3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 AVRIL 2016

Cession Elément Actif corporel	17
Produits Exercices Antérieurs	-
Quote-part de subvention	5
Reprises provisions risques et charges	32
PRODUITS EXCEPTIONNELS	54
Cession Elément Actif corporel	-
Pénalités	0
Charges exercices antérieurs	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	54

3.4 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

3.4.1 Situation fiscale latente

	Base	Impôts 33,1/3 %
Accroissements		
Subvention d'investissement	27	9
Total	27	9
Allègements		
Frais acquisition titres	189	63
Provision pour impôt	463	154
Total	652	217

3.4.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	avant impôt	impôt du	Résultat net
Courant	13 688	(2 589)	11 099
Exceptionnel	54	(7)	47
Intéressement	(248)	83	(165)
Sous total avant impact intégration fiscale	13 494	(2 513)	10 981
Contribution 3,3 % sur filiales intégrées		(78)	(78)
Economie IS sur filiales intégrées déficitaires		-	-
IS sur filiale bénéficiaire imputant déficit antérieur		(32)	(32)
IS contrôle fiscal			
Contribution additionnelle IS (dividendes)		(130)	(130)
Crédit impôt		37	37
CICE			
Total	13 494	(2 716)	10 777

Le résultat fiscal Groupe de Tonnellerie François Frères intègre les résultats de :

- Tronçais Bois Merrains qui est bénéficiaire de 346 K€,
- Brive Tonneliers, qui est bénéficiaire à hauteur de 1 275 K€.
- Bouyoud Distribution, qui est bénéficiaire à hauteur de 114 K€.
- Foudrerie François qui est bénéficiaire à hauteur de 97K€.

L'intégration fiscale a généré un coût fiscal de 32 K€ correspondant au résultat fiscal de Foudrerie François (déficits consommés antérieurement par le groupe d'intégration fiscale).

NOTE 4. FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 - EFFECTIF MOYEN

	30/04/2016	30/04/2015
Marketing, Commercial, Administratif	3	3
Production	44	43
Effectif moyen	47	46

5.2 - RÉMUNÉRATIONS

L'information relative à la rémunération des dirigeants est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

5.3 - CICE

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 71 K€.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de leur fonds de roulement.

En 2015, la société Tonnellerie François Frères a reçu 70 K€ au titre du CICE 2014.

Ainsi, en 2015, le CICE a permis de poursuivre le financement d'investissements industriels et l'effort en matière de formation :

- Les dépenses d'investissements industriels se sont élevées à 85K€ ;
- Les dépenses de formation se sont élevées à 5 K€.

5.4 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Au 30 avril 2016, aucune option de souscription n'est à exercer.

5.5 - RISQUES DE MARCHÉ FINANCIER

L'endettement à long terme est à taux variable et concerne les emprunts souscrits pour l'acquisition de Stavin et de Speyside Bourbon Cooperage Inc (aucune couverture de taux n'a été mise en place sur ces emprunts).

L'endettement à court terme est à taux variable.

5.6 - MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

5.7 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS (EN MILLIER D'EUROS)

Engagements de retraite non couverts	163
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de Tonnellerie François Frères	0

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Le taux d'actualisation utilisé au 30 avril 2016 s'élève à 1.40 % (taux Iboxx € Corporates AA 10Y+). Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière sont déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaires, d'espérances de vie et de taux de rotation du personnel.

La provision pour départ en retraite ne fait pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux. Elle fait l'objet d'une mention spécifique en engagement hors bilan.

L'ensemble des droits acquis s'élève à un montant de 244 K€ décomposés comme suit :

Engagement hors bilan :	163 K€
Actif de couverture :	81 K€

5.8 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions ont été conclues aux conditions normales de marché.

5.9 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- Acquisition, en mai 2016, de la SAS LEJEUNE, spécialiste des cuves à vin inox.
- Protocole signé le 4 juillet 2016 en vue de l'acquisition de IDELOT, dont l'activité est l'exploitation forestière.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (€)		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS

1 - Filiales (+ 50 %)

DEMPTOS	319	65 889	100,0 %	2 724	2 724			20 215	2 410		
FF INC	USD 27 670	USD 20 898	100,0 %	23 494	23 494	13 151		USD 10 258	USD 2 825		
BOUYOUD	30	15 664	100,0 %	30	30			6 069	1 125		
BRIVE TONNELIERS	198	12 206	100,0 %	3 372	3 372	6 195		10 019	897		
TBM	465	2 321	99,9 %	465	465	1 276		5 606	251		
FFM	8	1 742	100,0 %	8	8	3 804		721	111		
LAGREZE	60	1 154	100,0 %	60	60			0	3		
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 21 326	95,0 %	12 754	12 754			AUD 13 467	AUD 2 567	948	
CLASSIC OAK NEW ZEALAND	NZ 238	NZ 2 351	100,0 %	1 457	1 457			NZ 5 724	NZ 367		
CLASSIC OAK AUSTRALIA	AUD 300	AUD 1 675	100,0 %	2 914	2 914			AUD 10 785	AUD 209		
TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES LTD	40	4 553	100,0 %	40	40			9 470	2 708	5 000	
TONNELLERIE RADOUX	686	16 459	100,0 %	26 953	26 953	10 119		21 457	2 751		
TONNELLERIE BERGER & FILS	500	4 978	100,0 %	8 571	8 571	763		2 861	374		

2 - Participations (10 à 50 %)

TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE : 1^{ER} MAI 2015 - 30 AVRIL 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 1.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

D'autre part, la Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation procède de ces estimations. La note 1.2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlées par cette dernière. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Dijon, le 27 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES
Représentée par Philippe BROICHOT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Jérôme BURRIER

TONNELLERIE FRANCOIS FRÈRES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE : 1^{ER} MAI 2015 - 30 AVRIL 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec la SAS LA DEMIGNIERE

Actionnaire et dirigeant concernés : SAS LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Président de SAS LA DEMIGNIERE.

- Par un bail en date du 6 mai 2005, modifié par un avenant du 11 janvier 2008 à effet du 1^{er} janvier 2008, votre Société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 47.000 euros HT pris en charge sur l'exercice.
- Par bail à effet du 1^{er} janvier 2008, votre Société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 27.111 euros HT pris en charge sur l'exercice.
- Par un bail commercial à effet du 1^{er} août 2014, votre Société loue auprès de la SAS LA DÉMIGNIÈRE des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 28 rue Condillac à BORDEAUX (33000), cadastré KO numéro 41, d'une superficie globale de 80 m² (en ce inclus le garage). Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 22.390 euros HT pris en charge sur l'exercice.

• Avec Monsieur Jean FRANCOIS

Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre Société :

- Par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021 situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 76 euros pris en charge sur l'exercice.
- Par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2.875 m² situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 229 euros pris en charge sur l'exercice.

• *Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS*

Actionnaire et dirigeant concernés : SARL FAMILIALE FRANCOIS détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Gérant de SARL FAMILIALE FRANCOIS.

- Par bail commercial à effet du 1^{er} avril 1989, votre Société loue auprès de la SARL FAMILIALE FRANCOIS un local à usage d'entrepôt et de fente de bois situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer annuel hors taxes de 46.835 euros HT pris en charge sur l'exercice.

• *Avec la SCI DEDEVAL*

Dirigeant concerné : Monsieur Jérôme FRANCOIS Gérant de SCI DEDEVAL

- Par un bail commercial à effet du 1^{er} décembre 2014, votre Société loue auprès de la SCI DEDEVAL des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 8 rue du Cirque à PARIS (75008), cadastré BO numéro 13, d'une superficie de 108 m². Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 64.843 euros HT pris en charge sur cet exercice.

- Depuis le 1^{er} décembre 2014, votre Société prend en charge des « nuitées » facturées par la SCI DEDEVAL dans le cadre des déplacements professionnels à Paris des dirigeants.

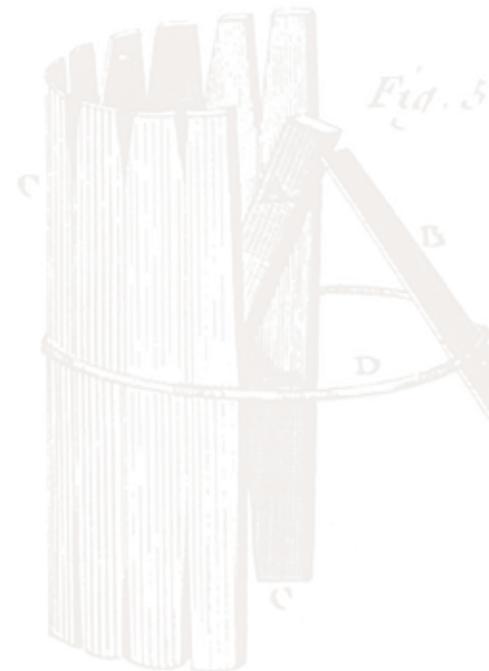
Sur cet exercice, la charge de location s'est élevée à 24 000 euros HT.

Fait à Dijon, le 27 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES
Représentée par Philippe BROICHOT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Jérôme BURRIER



RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 672 000	8 672 000	8 672 000	8 672 000	8 672 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	5 420 000	5 420 000	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	27 277 478	27 735 698	31 050 627	33 467 436	32 191 290
Résultat avant impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 078 700	8 790 946	8 601 000	13 417 593	14 207 996
Impôts sur les bénéfices	1 963 813	2 144 339	2 424 827	3 286 742	2 715 921
Intéressement des salariés	220 657	211 157	261 296	293 978	248 388
Résultat après impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 804 040	6 952 976	5 526 518	9 867 069	10 777 310
Résultat distribué	3 252 000	3 252 000	4 336 000	4 336 000	4 336 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,90	1,19	1,09	1,81	2,07
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,89	1,28	1,02	1,82	1,99
Dividende attribué à chaque action	0,6	0,6	0,80	0,80	0,80
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	43	44	49	45	45
Montant de la masse salariale	1 498 858	1 309 903	1 985 445	1 860 785	1 922 450
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	638 049	597 448	901 107	796 050	850 884

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 27 OCTOBRE 2016

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des rapports et des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance, du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Directoire, les comptes annuels tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2016 et qui font apparaître un bénéfice de 10.777.310 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de leur gestion pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de 10.777.310 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	10.777.310 euros
Affectation :	
* à titre de dividendes	4.336.000 euros
* au compte «Autres réserves»	6.441.310 euros
Total égal au bénéfice à affecter	10.777.310 euros

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour procéder à la mise en paiement à la date du 8 novembre 2016 d'un dividende de 0,80 euro par action pour chacune des 5.420.000 actions composant le capital social au 30 avril 2016.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, des prélèvements sociaux au taux global de 15,5 % et, dans la plupart des cas, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % prélevé à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Ce dernier prélèvement n'étant pas libératoire, le dividende brut est, après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,60	0,80	0,80
Dividende éligible à l'abattement	0,60	0,80	0,80

Dans le cas où, lors de sa mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 et L.225-88-1 du Code de Commerce, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice qui y sont mentionnées et qui ont été examinées à nouveau par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 19 juillet 2016, conformément à l'article L.225-88-1 du Code de Commerce.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2016.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et après avoir constaté que le mandat de Monsieur Patrick Fenal en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat, pour une durée de 6 (six) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 6.000 euros le montant des jetons de présence. Cette somme sera répartie conformément à la délibération du Conseil de Surveillance.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Rachat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

- décide d'autoriser le Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, à acheter les actions de la Société, dans la limite légale, étant entendu que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales ;
- décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société, sauf si cette pratique de marché est abandonnée par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à

l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;

- d'annuler les titres afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations ;
- d'augmenter le capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'assemblée générale extraordinaire;
- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser cent quinze euros (115 €), hors frais ;
- décide que le Directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser soixante-deux millions trois cent trente mille euros (62.330.000 €);
- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et, le cas échéant, par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange, ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et, aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, et ce à tout moment, y compris en période d'offre publique ;
- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation pour, notamment :
 - procéder à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités ;
 - passer tous ordres en bourse ou hors marché ;
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
 - effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes ;
 - effectuer toutes formalités ;

- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée. Elle remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 23 octobre 2015.

Le Directoire informera l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à consentir au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions acquises)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société, visée à la septième résolution de la présente Assemblée Générale, dans sa partie ordinaire,

- autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tout ou partie des actions de la Société que celle-ci détiendrait au titre de toute autorisation d'achat d'actions de la société présente ou future, conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- autorise le Directoire à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités, réaliser et constater la ou les réduction(s) de capital consécutive(s) aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélatrice des statuts, et d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 23 octobre 2015.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce dans le cadre des dispositions du Code de Commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport des commissaires aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires :

- Constate que les actions détenues par le personnel de la Société représentent moins de 3 % du capital social,
- Décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 260.160 euros, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, cette décision entraînant la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce,
- Délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires afin de :
 - réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, après avoir établi celui-ci dans les conditions prévues par les articles L.3322-1 et suivants du Code du Travail,
 - fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 260.160 euros,
 - déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribuées à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital,
 - déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies aux articles L.3332-20 et suivants du Code du Travail,

- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés,
- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de trois ans à compter de la souscription prévu par l'article L.225-138-1 du Code de Commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la Société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation,
- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription et seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des actionnaires.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



TFF
GROUP